

RAPPORT DE PRESENTATION DU SCOT DU PAYS DU VERMANDOIS





Gestion du document

REFERENCES

<i>Référence interne</i>	RAPPORT DE PRÉSENTATION VERMANDOIS - pièce 1
<i>Version.révision</i>	V4
<i>Date</i>	27/05/2017

REDACTION

Rôle	Nom
<i>Auteurs principaux</i>	Philippe PLANTAGENEST, Lisa VINASSAC, Didier DELZOR,
<i>Autres auteurs</i>	Véronique BISSON
<i>Contrôle qualité</i>	Perrine THEILLARD

SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
V1.01	28/06/2013	Version d'origine	Dossier d'arrêt
V2.01	25/11/2014	Suite aux premières consultations	Nouveau dossier d'arrêt
V3.01	01/06/2016	Suite à la seconde consultation	Dossier d'arrêt 3
V4.01	27/05/2017	Suite à l'arrêt	Dossier d'approbation



Le présent document été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT », pour le compte des EPCI du Pays du Saint-Quentinois

SOMMAIRE DU RAPPORT DE PRESENTATION

(pièce 1)

Pièce 1/0a : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE SCOT

Pièce 1/0b : ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Pièce 1/1 : DIAGNOSTIC

Pièce 1/2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Pièce 1/3 : ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS MENTIONNES A L'ART. L. 122-1-12 et 13

Pièce 1/4 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PIECE 1/5 : PHASAGE

PIECE 1/5 bis : IDENTIFICATION DES ESPACES DANS LESQUELS LES PLU DOIVENT ANALYSER LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION

PIÈCE 1/6 : RESUME NON TECHNIQUE

RAPPORT DE PRESENTATION

(pièce 1)

Pièce 1/0a :

**EXPLICATION DES CHOIX RETENUS
POUR ETABLIR LE SCOT**

PREAMBULE

Contexte législatif et objet

Le code de l'urbanisme, dans sa version actuelle, héritière de la Loi SRU, mais également de la Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », de la Loi ALUR et de l'Ordonnance du 23 septembre 2015, définit précisément le contenu du rapport de présentation du SCOT :

Article L. 141-2 du code de l'Urbanisme

«Le schéma de cohérence territoriale comprend :

- 1° Un rapport de présentation ;
- 2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;
- 3° Un document d'orientation et d'objectifs.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.»

Article L. 141-3 du code de l'Urbanisme

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. »

Le présent document répond aux exigences du code de l'urbanisme et justifie les choix ayant conduit à l'élaboration du P.A.D.D. et du D.O.O., ainsi que les objectifs chiffrés de consommation d'espace du SCOT.

Des choix à double échelle

Le projet de territoire du Pays du Saint-Quentinois a été réalisé à deux échelles complémentaires :

- Celle de la **Conférence de Pays** (123 communes, plus de 130 000 habitants) : à cette échelle peut se déployer le positionnement du territoire, son équilibre interne, ses dynamiques par rapport à son environnement proche et lointain, les problématiques de transport et de déplacements, d'équipements structurants, et d'infrastructures tant humaines que naturelles.
- Celle de **chaque EPCI**, et donc de chaque SCOT, où, dans le cadre du « projet » du Pays, peut se décliner la contribution de chaque espace au développement général, et les objectifs des politiques publiques locales, portées par les communes ou les communautés, et qui traitent plus précisément du cadre de vie des habitants.

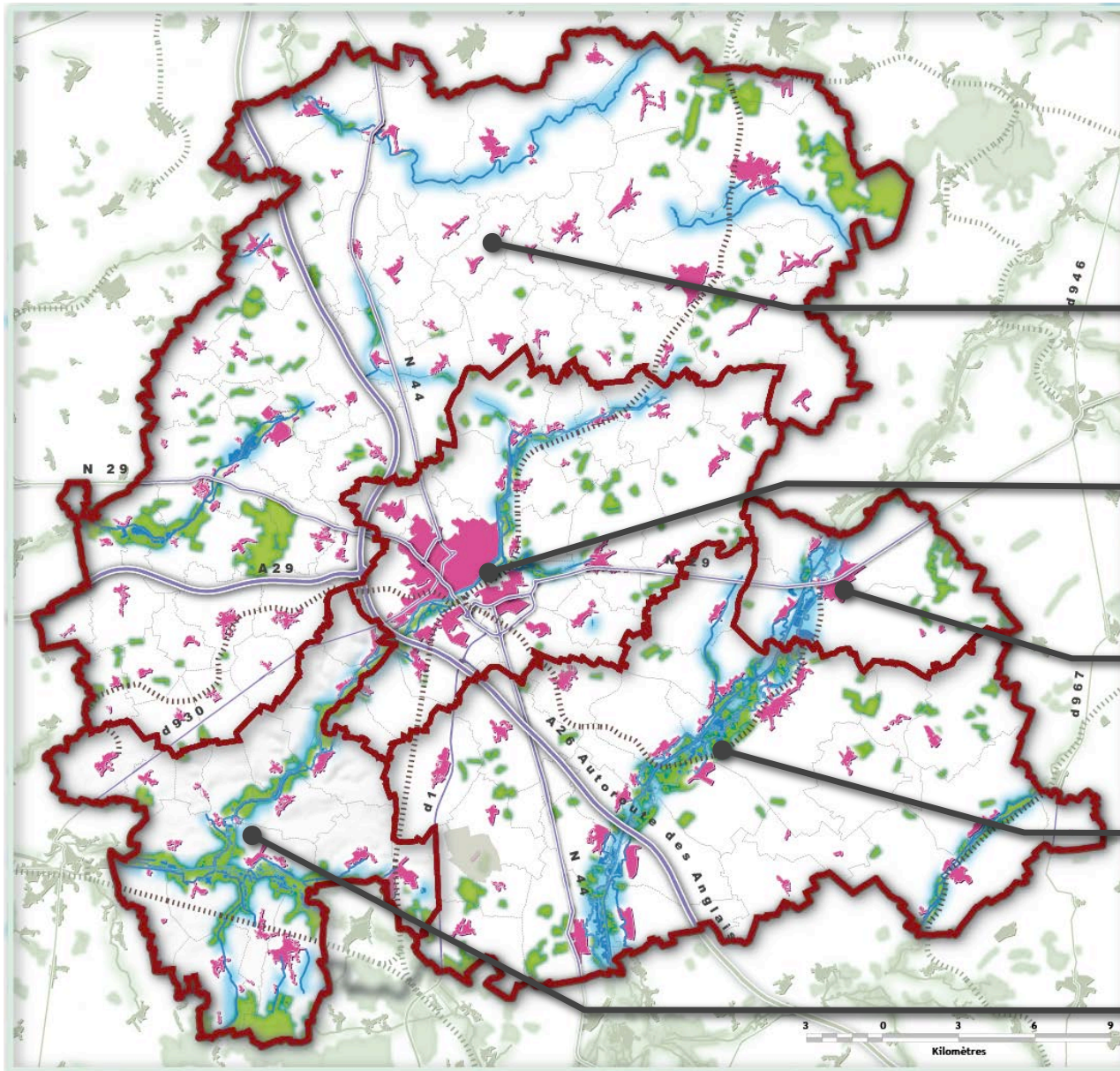
Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont en effet montré que les espaces du Pays du Saint-Quentinois sont divers, se comportent de façon souvent divergente mais peuvent constituer, pour chacun d'entre eux, un apport spécifique au développement de l'ensemble.

Les choix stratégiques à l'origine du P.A.D.D. et du D.O.O. s'inscrivent dans cette dimension de projet à double échelle, afin **d'allier enjeux globaux de développement du Pays et enjeux de proximité**, vécus comme solidaires mais différenciés.

En conséquence, les documents stratégiques du projet comportent des parties globales, et des parties locales adaptées aux enjeux spécifiques de chaque EPCI.

C'est pourquoi, la présente explication des choix retenus dans l'élaboration du projet du SCOT aborde le processus aux deux échelles :

- Le diagnostic / état initial de l'environnement et l'analyse des enseignements tirés de cette **phase exploratoire** adopte une approche commune, tout en pointant les complémentarités et différences de chacun des espaces correspondant à un EPCI.
- L'explication des débats et réflexions ayant mené au choix de la **stratégie du P.A.D.D.** s'appuie principalement sur une base globale, puisque les réflexions prospectives se sont menées dans le cadre de la conférence de Pays, et la comparaison des scénarios s'est réalisée à l'échelle pertinente du Saint-Quentinois dans son ensemble.
- La justification de **l'articulation du D.O.O.** avec les enjeux initiaux et la stratégie du P.A.D.D. relève quant à elle d'une analyse appropriée au SCOT et à ses orientations spécifiques.



LES 5 SCOT DU PAYS DU SAINT-QUENTINOIS
(populations légales 2012)

SCOT DU PAYS DU VERMANDOIS
 54 Communes, 31 862 habitants

SCOT DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN
 20 Communes, 72 579 habitants

SCOT DU VAL D'ORIGNY
 4 Communes, 3 375 habitants

SCOT DE LA VALLEE DE L'OISE
 27 Communes, 13 192 habitants

SCOT DU CANTON DE SAINT-SIMON
 18 Communes, 9 004 habitants

PREMIERE PARTIE :

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU P.A.D.D.

Les enseignements tirés de la phase de diagnostic

L'élaboration du SCOT est également marquée par les effets de la réforme territoriale, qui aboutit, notamment, à une modification du périmètre des SCOT du Pays du Saint-Quentinois.

Ceux-ci restent fondés sur les territoires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI – communautés de communes et d'agglomération), mais ces EPCI connaissent un regroupement entre la Communauté de Communes du Val d'Origny

et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise, effectif au 01/10/2014.

Compte-tenu des délais d'arrêt et d'approbation, les SCOT du Pays Saint-Quentinois seront réalisés sur chacun des périmètres d'EPCI existant avant cette date (soit 5 EPCI dans le Pays).

Les enjeux transversaux du diagnostic

En conclusion des différents chapitres sectoriels et transversaux du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCOT, il convient de rassembler les enjeux soulevés dans l'ensemble de ces documents, afin d'évaluer le « champ des possibles » laissé aux SCOT pour fixer les objectifs des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement.

Conformément à l'esprit de la Loi S.R.U., renforcé sur ce point par le « Grenelle Environnement » et ses traductions législatives et réglementaires, il apparaît opportun d'exposer ces enjeux, qui ont été examinés analytiquement dans chaque chapitre thématique, de façon à la fois synthétique et transversale, c'est-à-dire en favorisant les interactions et les convergences.

Les tableaux des pages suivantes résument les principaux éléments de ces enjeux, répartis en **sept thématiques transversales**.

Ces enjeux dessinent bien souvent « en creux », des orientations possibles, mais ils laissent une très large marge de décision et de choix stratégiques aux EPCI responsables de l'élaboration des SCOT pour déterminer leurs projets de territoire.

Modes de développement	<p>Le mode de développement du Pays du Saint-Quentinois est marqué par une crise économique de long terme, dont les effets démographiques et sociaux sont de grande ampleur.</p> <p>Situé dans un espace médian, entre Ile-de-France et Nord-Europe, le Pays du Saint-Quentinois ne peut s'appuyer que faiblement sur les dynamiques externes.</p> <p>Cependant, dans la dernière période, un rebond économique et une stabilisation démographique sont perceptibles, malgré l'importance dans le territoire, de la crise financière et économique mondiale actuelle.</p> <p>Ces évolutions récentes sont extrêmement fragiles et présentent des profils très différents selon les secteurs du territoire.</p> <p>Une réalité économique plus performante s'affirme dans l'agglomération de Saint-Quentin, tandis qu'une croissance plus résidentielle se fait jour dans le sud du territoire.</p> <p>Au total, le développement reste cependant déséquilibré, les éléments de durabilité (organisation unipolaire autour de l'agglomération de Saint-Quentin, actions environnementales importantes, amélioration des services et équipements) étant contrebalancés par une situation de précarité sociale et économique.</p>
-------------------------------	--

Gestion de l'espace	<p>Dans un territoire rural, où les zones agricoles représentent plus de 85 % des surfaces, la gestion de l'espace n'a pas été au centre des préoccupations jusqu'à une période récente.</p> <p>La relative faiblesse des développements résidentiels n'a pas fait obstacle à une consommation d'espace qui demeure modeste comparée à d'autres territoires, mais qui enregistre une consommation unitaire (par nouveau logement) loin d'être négligeable.</p> <p>Les surfaces à destination économique sont relativement importantes, avec une offre non occupée en accroissement sensible.</p> <p>La préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers est une donnée incontournable du SCOT.</p> <p>La conciliation entre les besoins du développement économique et résidentiel et la préservation du cadre de vie qui rendent l'attractivité possible, est une question cruciale à l'échelle du territoire.</p> <p>Elle confronte cependant le territoire au besoin de maîtriser et d'organiser l'évolution de son espace, autour de l'architecture de ses villes, de ses bourgs et de ses villages, dans une perspective qualitative venant en soutien de son attractivité.</p>
----------------------------	--

L'équilibre du territoire	<p>L'équilibre du territoire, c'est d'abord l'équilibre global avec une économie encore insuffisamment créatrice de richesses, et des éléments de précarité de niveau élevé et en accroissement sensible..</p> <p>Dans ce cadre, l'équilibre urbain reste un enjeu fort tant pour l'agglomération de Saint-Quentin que pour les secteurs plus ruraux.</p> <p>Le territoire dispose d'un maillage dense d'équipements et de services, au premier chef desquels il faut compter le pôle universitaire de Saint-Quentin, ce qui constitue un atout important, mais la répartition de ces aménités reste marquée par l'importance du pôle de Saint-Quentin et par la difficulté de maintenir le maillage des bourgs en-dehors de l'agglomération.</p> <p>Le mode de développement contraint a donc créé une situation incertaine sur le plan de l'organisation interne du territoire, qui constitue cependant une des ressources indispensables à son équilibre et à son rayonnement, tant économique et résidentiel.</p> <p>Le rôle des différents pôles au sein du territoire sera une des questions essentielles dans l'optique de l'utilisation des complémentarités des différents espaces et secteurs du territoire en vue du développement de l'ensemble.</p>
----------------------------------	--

L'économie des flux	<p>Si le territoire n'est plus enclavé sur le plan des infrastructures, si le projet du Canal Seine-Nord Europe est de nature à replacer le Pays du Saint-Quentinois au centre d'un faisceau de flux économiques de grande ampleur, la situation actuelle est marquée par un relatif isolement économique du Pays, qui apparaît comme une « île » au sein d'un espace de basse pression, entre Ile-de-France et Nord-Pas de Calais.</p> <p>La question de la transition économique, d'un complexe industriel qui compte des entreprises performantes, mais dont le réseau local d'appui, de sous-traitance et de fertilisation est limité, vers un système inséré dans les flux de marchandises et d'information à l'échelle européenne, est posée avec acuité.</p> <p>Dans ce contexte, les éléments de tertiarisation, de formation supérieure, de développement des emplois métropolitains supérieurs constituent des « signaux faibles » d'une évolution positive à l'œuvre dans la dernière période.</p> <p>Ces évolutions sont surtout sensibles dans l'Agglomération de Saint-Quentin, et l'irrigation des secteurs économiques ruraux est encore limitée, l'équilibre du développement à l'échelle du Pays étant un des grands enjeux du SCOT.</p>
----------------------------	--

La liberté de choix	<p>La liberté de choix des habitants du territoire est évidemment liée à leurs niveaux de revenus, faibles par rapport à la moyenne régionale, qui est pourtant une des plus basses de France.</p> <p>Cette réalité se double d'une grande importance des revenus de transfert (retraites et aides diverses) dans le financement des ménages du territoire, avec une interrogation sur les niveaux de revenus de ces catégories dans le futur.</p> <p>Les parcours résidentiels sont rendus malaisés par la croissance du parc, malgré une diversité des logements.</p> <p>La mixité générationnelle bénéficie cependant d'un vieillissement relativement limité par une natalité encore importante.</p> <p>La diversité du marché de l'emploi et le nombre d'activités reste particulièrement faible à l'échelle du Pays, ce qui se marque par une « évasion démographique », en particulier des jeunes actifs.</p> <p>L'accès aux services et aux commerces, c'est-à-dire aux « aménités » du territoire est assurée au travers de l'agglomération de Saint-Quentin, et de façon beaucoup moins nette par les autres polarités du territoire.</p>
----------------------------	---

La qualité du cadre de vie	<p>Le cadre de vie, qui résulte d'une combinaison spécifique des atouts environnementaux et paysagers, de la qualité des espaces agricoles, naturels et forestiers, de l'ambiance des villes, des bourgs et des villages, et des services disponibles, présente des potentiels importants, qui sont cependant insuffisamment valorisés à l'heure actuelle.</p> <p>Cependant, le lien entre attractivité et qualité paysagère, environnementale et du cadre de vie est un élément fondamental d'explication de l'évolution positive récente de certains secteurs du territoire.</p> <p>Dans ce contexte, la place de l'environnement et du cadre de vie est essentielle à un rebond du territoire, dans un contexte où la pression anthropique sur les milieux naturels reste faible, quoique en évolution sensible, qui doit conduire à une attention soutenue.</p>
-----------------------------------	---

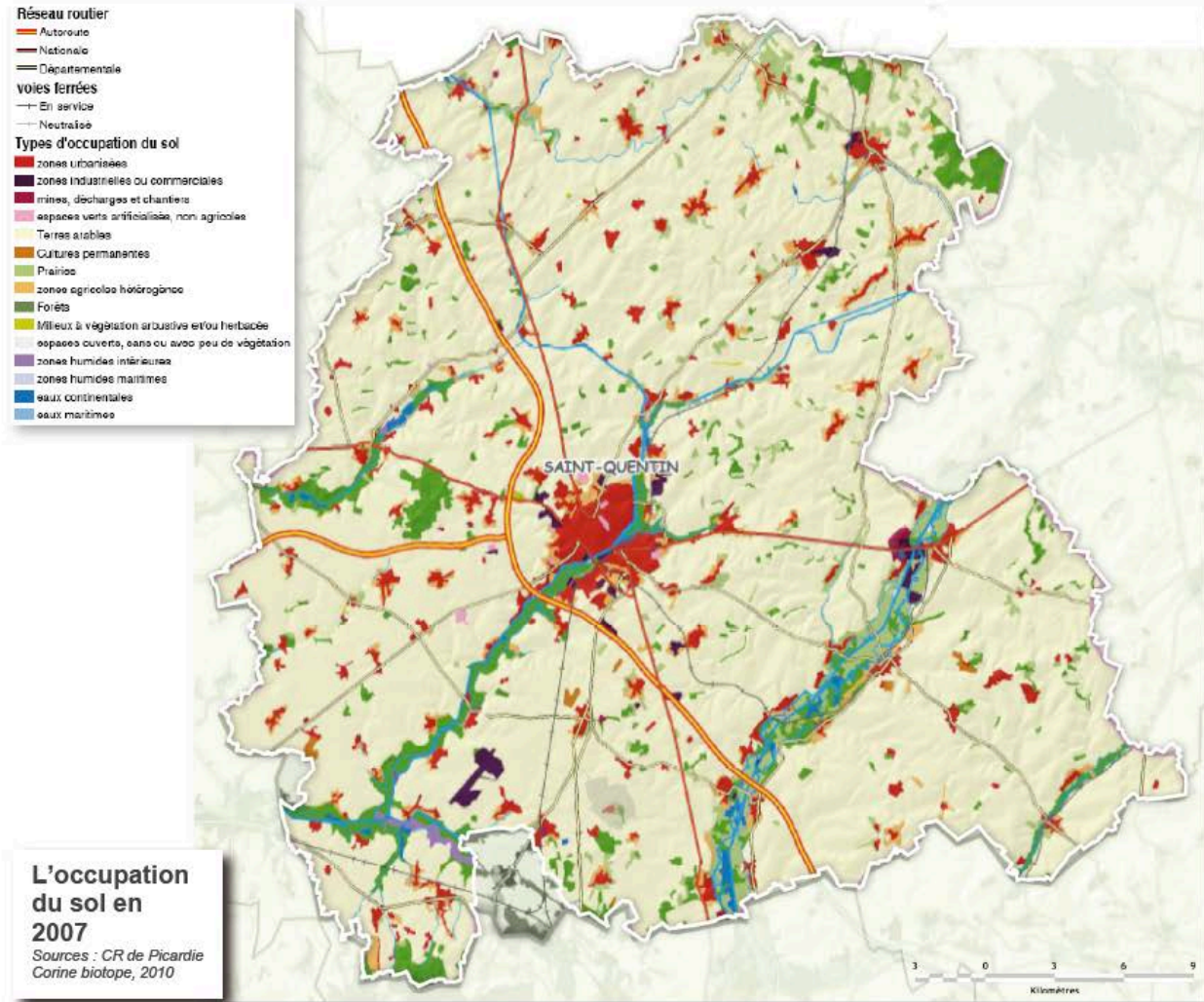


La prévention des risques

Si les risques technologiques sont localisés, le territoire est concerné par plusieurs formes de risques naturels : inondation, coulées de boue et mouvements de terrains.

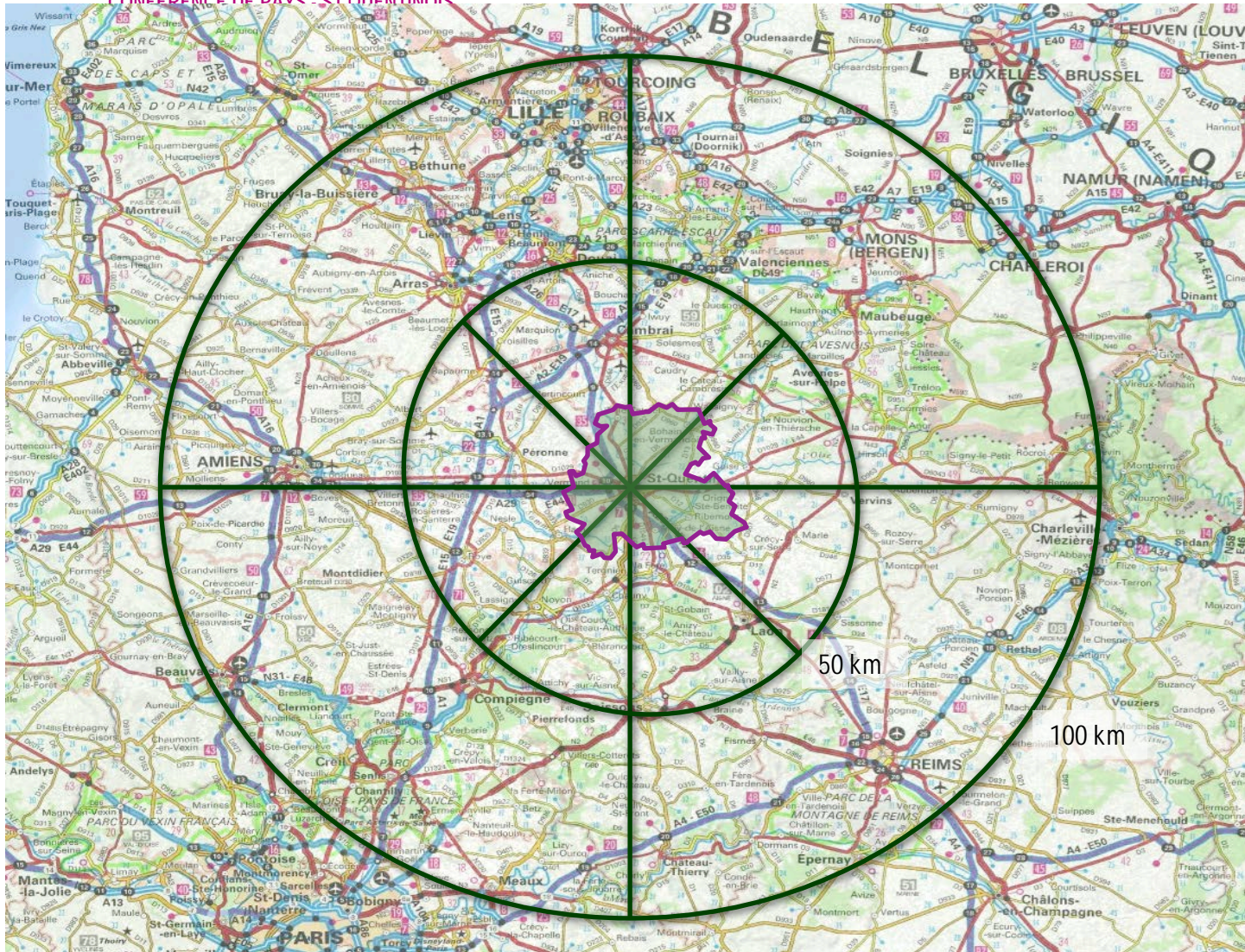
Certains d'entre eux impliquent des contraintes fortes d'aménagement, qui sont cependant localisées (vallées).

Les risques territoriaux sont pour l'essentiel ceux de la capacité à allier préservation des équilibres, des espaces naturels, agricoles et forestiers, avec la valorisation environnementale, économique et, le cas échéant, touristique, du territoire, dans une optique développement durable répondant aux besoins de toutes les populations.



Le point de départ de la réflexion : une analyse des forces et des faiblesses du territoire

Faiblesses	Forces
Un certain isolement dans le nord-est français	Un positionnement général excellent à l'échelle européenne, la desserte autoroutière
Une économie insuffisamment diversifiée, encore trop peu créatrice d'emploi et un taux de chômage élevé	Un équilibre habitat-emplois qui se redresse à la suite d'une timide reprise économique
Des infrastructures et des mobilités limitées en-dehors de Saint-Quentin	Un éventail d'attraits (urbains, ruraux, paysagers, etc...) à l'échelle du Pays
Un niveau de formation particulièrement faible	Une proportion de jeunes élevée, comme souvent en Picardie
Un fort déficit d'image et de notoriété.	Un début de ré-démarrage de la croissance démographique après une forte hémorragie et donc un renouveau de l'attractivité.



Une attractivité et des atouts géographiques ?

Le « premier cercle » de proximité comprend Cambrai (éloigné de 36 km à vol d'oiseau), Tergnier (21 km), Laon (39 km), Noyon (35 km).

Le « second cercle » comprend des agglomérations importantes : Amiens est à 72 km, Reims à 83, Compiègne à 58, Valenciennes à 59 km, Lille à 89...

La frontière belge est à 35 km du nord du Pays du Saint-Quentinois. St-Quentin est à équidistance de Paris (129 km) et de Bruxelles (134 km). Le Pays du Saint-Quentinois occupe une place médiane sur l'axe Paris ↔ Bruxelles.

Plus généralement, on peut estimer qu'environ 30 millions d'habitants résident dans des territoires situés à moins de 150 km du Pays, et que la zone de chalandise potentielle, à moins d'une journée de camion ou de train, compte près de 200 millions d'habitants

Les différents scénarios d'évolution analysés

La phase prospective dans le processus de SCOT

Dans ce contexte économique difficile, marqué cependant par des « signaux faibles » d'amélioration, la question fondamentale pour le projet du territoire est d'identifier les **leviers du développement territorial**.

L'analyse prospective menée au cours du processus de SCOT a visé à proposer des «futurs» possibles du territoire à long terme pour faciliter l'émergence du «projet» du territoire : il s'agit avant tout d'un exercice exploratoire permettant à chacun de s'exprimer en-dehors des questions habituellement traitées par les élus, dans une perspective de projection à l'horizon 2030.

La prospective a donné lieu à des **scénarios contrastés** à 20 ans : aucun de ces scénarios probables n'a de vocation à être appliqué, mais les débats qu'ils ont suscité ont permis d'exprimer clairement les attentes du territoire et, par ce biais, de cerner les contours d'un

«scénario choisi» ou «souhaitable», base du PADD du SCOT.

Pour construire ces scénarios, les élus se sont appuyés sur l'analyse de différentes variables :

- Des variables d'évolution interne (variables endogènes)
- Des variables externes (exogènes) : évolutions régionales, Grand Paris, Grenelle 1 et 2, etc...
- l'ensemble a été traité pour définir des priorités, des liens de dépendance - quelles variables influencent ou sont influencées ? - et une hiérarchisation.

Certaines variables se sont alors dégagées comme des **variables « pivot »** de l'évolution possible du territoire à 2030 :

- Le niveau d'attractivité du territoire, avec ses pré-requis ou ses conséquences en termes d'emploi et d'emploi qualifié, de formation, de tourisme, de mobilité, de logement, de loisirs, d'environnement et de cadre de vie;
- Le positionnement du Pays vis-à-vis de la Picardie et de l'Ile-de-France;
- L'équilibre interne du territoire du Pays, avec la mise en évidence de vocations différenciées selon les EPCI, et l'importance des infrastructures, notamment internes;

C'est finalement la **combinaison de ces variables pivot** qui a conduit à des thèmes et à des scénarios contrastés :

- Un scénario «1», ou «scénario au fil de l'eau», qui montre les conséquences du maintien des «tendances lourdes» du territoire à long terme;
- 3 scénarios alternatifs qui se fondent sur :
 - Un projet global à l'échelle de la Conférence de Pays.
 - Des déclinaisons orientées vers la mise en évidence de la contribution propre de chaque EPCI/SCOT à la mise en œuvre du projet global.
 - Une prise en compte – à des niveaux différenciés – de l'évolution récente plutôt positive de la population et des emplois.

Il est nécessaire de retenir à cette étape les points suivants :

Ces scénarios poussent à l'extrême un «angle» ou un «point de vue» sur le développement du Pays du Saint-Quentinois.

Si ces scénarios apparaissent comme «probables», ils ne sont pas forcément tous «désirables» ou «souhaitables».

Naturellement, dans ce qui sera retenu, plusieurs objectifs coexisteront et il s'agira bien de créer un scénario nouveau, un «scénario choisi», répondant aux tendances lourdes d'évolution du territoire, mais surtout aux souhaits des élus, dans le cadre des contraintes existantes.

**Discussions
& débats :**

constats
envies
atouts
opportunités
faiblesses
risques

Hiérarchisation :

positionnement
tonalité du
développement
économique et
résidentiel
mise en valeur
territoriale

**Agencement des
différentes
variables et
construction des
scénarios selon
les variables-pivot:**

attractivité
mode de développement
positionnement
formes urbaines

Les facteurs d'évolutions qui influent les scénarios

La construction des scénarios fait appel à des variables portant sur la démographie, le logement, l'économie.

Démographie

Les projections démographiques diffèrent suivant l'importance donnée au vieillissement et la capacité du territoire à attirer de nouveaux habitants ou du moins les conserver. Elles tiennent compte de la situation observée des périodes précédentes et des tendances lourdes définies notamment par l'INSEE.

Logement

La détermination des besoins en logements est directement liée aux projections démographiques mais repose également sur des variables propres. Ainsi, l'évolution des modes de vie et le vieillissement de la population aboutissent à avoir au global moins de personnes par logements, soit une taille des ménages qui va poursuivre sa diminution. L'évolution du nombre de logements vacants et de résidences secondaires ainsi que le niveau de rénovation influent également les projections.

Économie

Les projections économiques sont déterminées en cohérence avec les objectifs démographiques. En effet, les hypothèses de population active sont déterminées en lien avec celles de l'emploi et du chômage, sur la base des tendances observées et de la place donnée au développement économique dans la stratégie du territoire.

Environnement

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

Pour chacune des six catégories, la modélisation des effets probables du scénario sur l'environnement a tenu compte de variables d'appréciation globale, appréciables en fonction des scénarios, et répondant aux enjeux environnementaux majeurs sur le territoire. Cette analyse ne se veut pas exhaustive, comme l'est par la suite l'évaluation environnementale pendant la phase DOO :

1. Cadre de vie
 - Qualité des paysages urbains
 - Protection/dégradation des paysages naturels
2. Pollution
 - Degré de maîtrise de l'urbanisation au regard de la présence de sites pollués
 - Amélioration ou détérioration des systèmes d'assainissement (capacités d'investissement au regard du niveau de développement)
3. Biodiversité
 - Degré de fragmentation spatiale
 - Degré d'intégration environnementale dans l'urbanisme

4. Ressources

- Niveau de sollicitation de la ressource en eau
- Niveau de consommation énergétique et capacité de production à partir d'énergies locales renouvelables

5. Risques

- Implantation probable d'activités à risques
- Augmentation prévisible des risques d'inondation
- réactivité du territoire face à l'évolution des risques

6. Santé

- Dégradation/amélioration de la qualité de l'air (transports, réhabilitation du bâti ancien)
- Dégradation/amélioration de la qualité de l'eau potable

En phase de projection et de scénarios, il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.

Scénario 1

Le scénario tendanciel d'une évolution ambivalente du Pays Saint-Quentinois

⇒ Un scénario «au fil de l'eau»

Vue générale du scénario

En 2030, le Pays Saint-Quentinois a connu une certaine croissance démographique, avec l'arrivée de populations plus jeunes, provenant surtout de l'Oise et de l'Île-de-France.

Cependant, l'économie locale a peiné à se diversifier, avec un affaiblissement industriel mal compensé par le tertiaire, et une concurrence accrue des pôles extérieurs (Lille, région parisienne, Compiègne, Amiens, voire Cambrai).

La tonalité du territoire est devenue plus résidentielle, sur la base d'un aménagement opportuniste et peu qualitatif, appuyé sur la venue de ménages surtout attirés par des prix fonciers moindres.

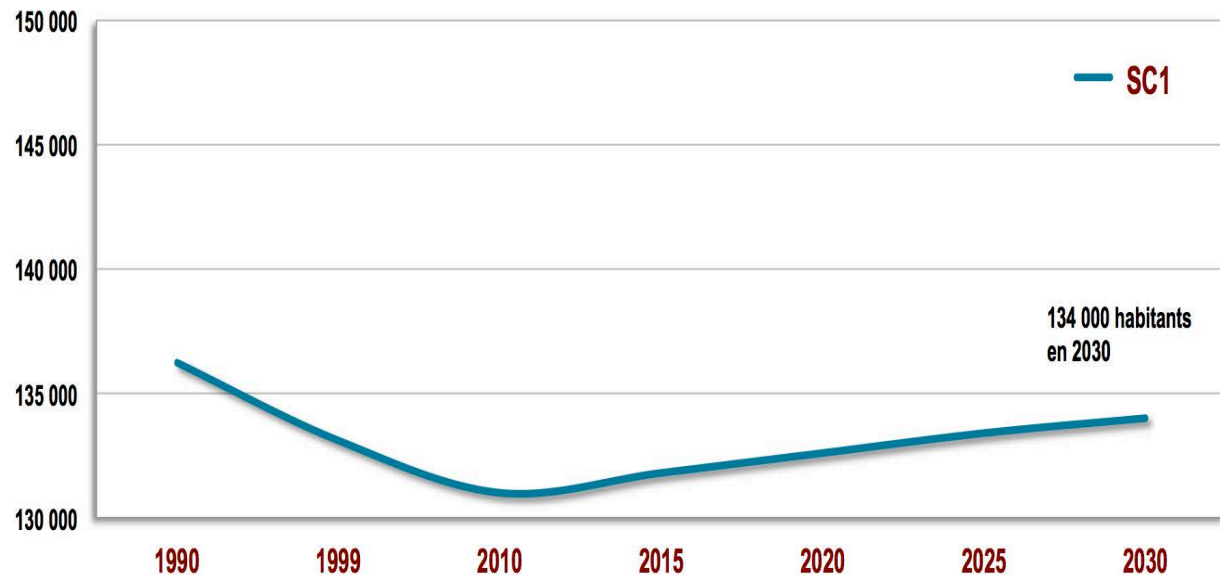
Ce scénario, qui n'est pas du tout un scénario-catastrophe, mais un scénario de «croissance molle» aboutit néanmoins à une fragmentation du territoire, l'agglomération de Saint-Quentin, le sud et l'ouest du territoire bénéficiant du développement résidentiel de façon beaucoup plus nette.

La population

On assiste à une inflexion de la tendance observée depuis les années 80, avec un redémarrage progressif de la croissance démographique, stimulée par l'arrivée régulière de ménages plus jeunes, avec enfants, ce qui limite le vieillissement relatif de la population, les seniors (+ de 60 ans) ne dépassant pas, en 2030, 30 % de la population.

L'emploi et l'économie

La proportion d'actifs augmente avec le rajeunissement de la population. Le taux de chômage baisse en lien avec la progression démographique, mais le nombre d'emplois créés – essentiellement dans les commerces et les services : de l'ordre de 150 emplois par an à rapprocher de + 110 en moyenne depuis 10 ans - est trop faible pour maintenir la capacité productive du territoire, qui devient peu à peu un territoire résidentiel, dont la croissance est liée à la construction de nouveaux logements ...



L'aménagement et l'équilibre du territoire

La croissance résidentielle est marquée par la concentration du développement dans l'agglomération de Saint-Quentin, et dans le sud et l'ouest du territoire, qui aboutit à une plus grande diversité de l'habitat (avec, par exemple, 33 % de logements collectifs).

Il faut néanmoins construire 4 750 logements pour loger la population, soit environ 250 par an, à peu près autant que dans la moyenne des 10 dernières années.

Cette évolution résidentielle se réalise sur une base qui reste assez consommatrice d'espace, bien que la taille des parcelles continue à diminuer : pour créer les logements nécessaires, compte tenu du renouvellement urbain, il faudrait affecter environ 200 Ha. (10 Ha. par an) au développement résidentiel.

Activité et emploi	<i>taux</i>	<i>nombre</i>
Activité 2010	0,44	57 500
Activité 2030	0,48	64 320
Chômage 2010	0,16	9 000
Chômage 2030	0,12	7 718
Actifs occupés 2010		48 500
Actifs occupés 2030		56 602
Emploi 2010	0,99	48 000
Emploi 2030	0,90	50 941
Emplois en plus		2 941
Emplois en plus par an		147
Emplois dans le tissu urbain	0,25	735
Emplois en ZAE	0,75	2 206
Emplois à l'hectare (ZAE)	18,00	
Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)		123

L'environnement

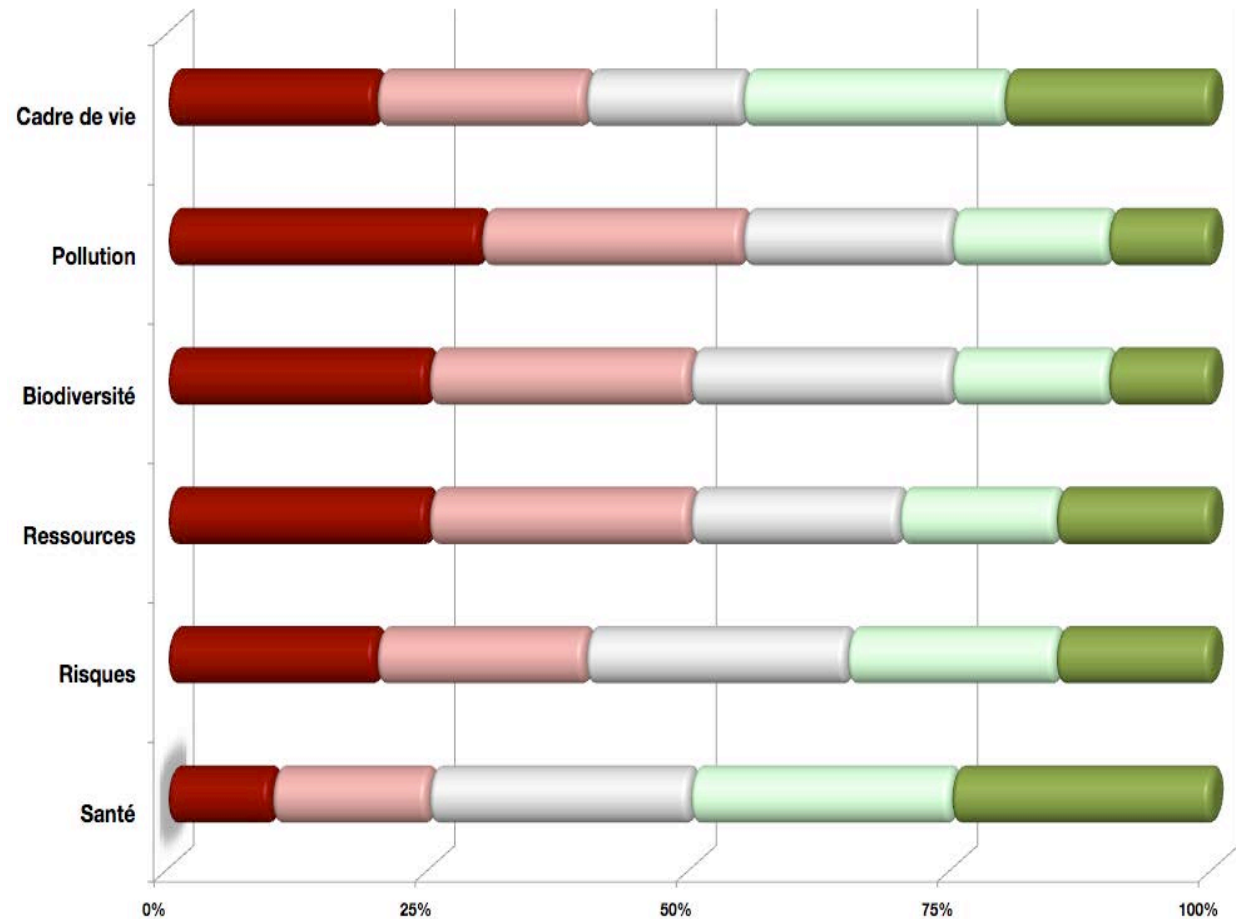
Le point d'entrée de ce scénario n'est pas la préservation ou la valorisation de l'environnement, mais le caractère plus résidentiel du territoire crée une attention plus soutenue pour les questions de santé et de cadre de vie, tandis que l'environnement (biodiversité notamment) pâtit de la fragmentation du territoire..

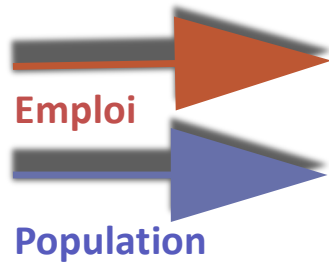
- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative

Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du projet de territoire sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

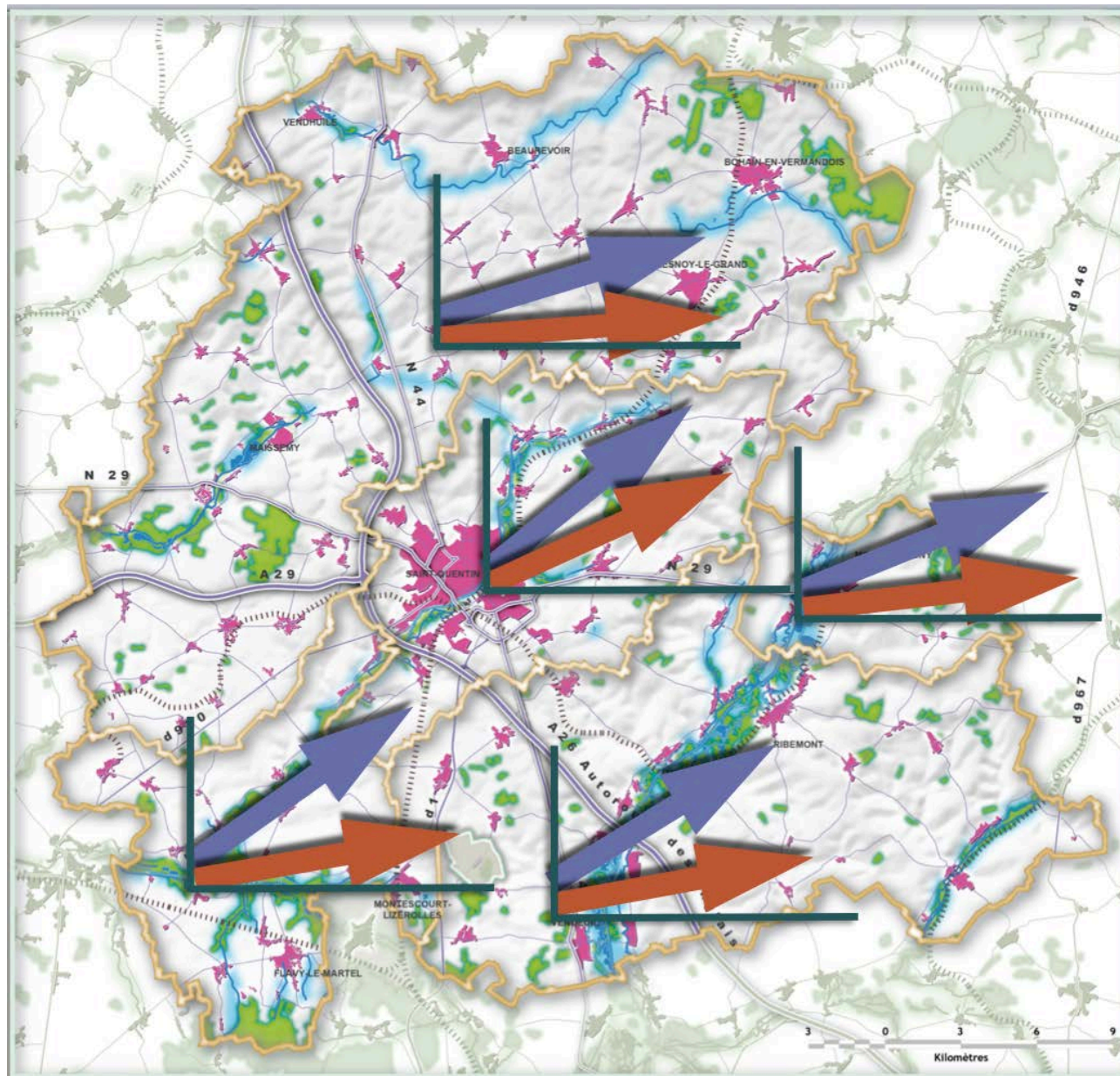
Il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.





Scénario 1

Le scénario tendanciel d'une évolution ambivalente du Pays Saint-Quentinois



Scénario 2

Le scénario alternatif d'une ambition économique

⇒ Un scénario de spécialisation et d'intégration

Vue générale du scénario

En 2030, le Pays Saint-Quentinois bénéficie de ses choix, opérés dans les années 2012/2020, de concentrer ses investissements dans une stratégie de diversification économique, axée sur une série de niches reliant son passé industriel à la «montée en gamme» des activités d'ingénierie, de conseil, de production de biens intermédiaires, de recherche et de développement, et de nouvelles technologies, soutenues par un investissement important dans le développement de parcs d'activité spécialisés.

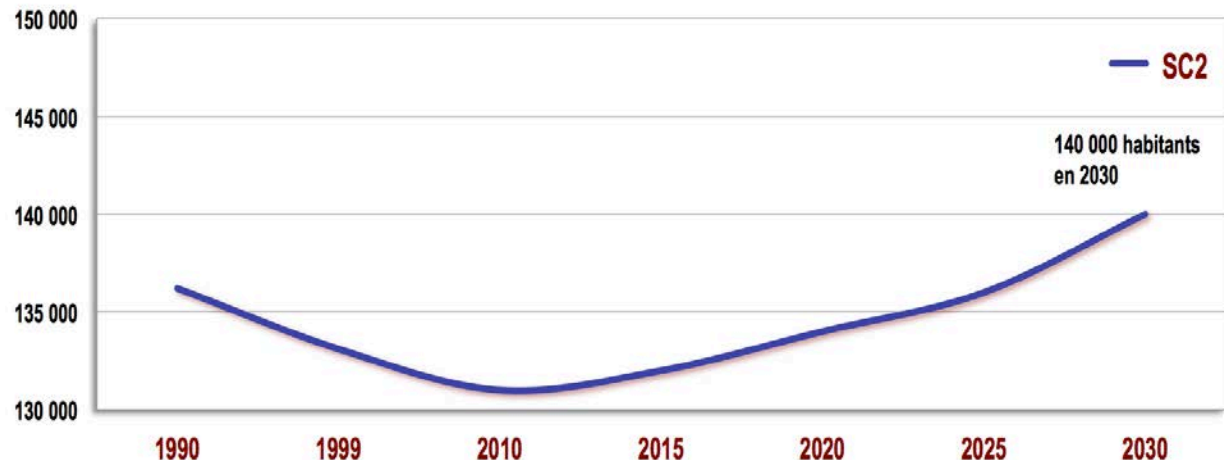
Dans un premier temps, cette stratégie assumée par les élus du Saint-Quentinois s'est concentrée sur l'agglomération de Saint-Quentin et sur les abords de l'A26, avec un accompagnement en termes de résidentiel de qualité, dans l'agglomération et dans le sud du territoire.

Dans un second temps, la relative réussite des filières économiques développées a permis à la fois un essaimage à l'échelle du Pays, la «masse critique» saint-quentinoise relayant le

développement et la diversification des industries traditionnelles, notamment dans le sud du territoire, et un développement résidentiel atteignant l'ensemble du Pays, qui s'est doté de moyens d'intervention forts, dans une perspective de regroupement territorial.

La population

La population croît légèrement en début de période, puis plus fortement après 2020, sous l'action conjuguée du développement économique qui attire des jeunes ménages actifs et de l'extension de ce développement aux secteurs ruraux du Pays. Les seniors représenteraient, en 2030, 28 % on croît de la population.



L'emploi et l'économie

Le point fort de ce scénario est évidemment la création d'emploi (+ 650 emplois par an en moyenne), qui conduit à une forte réduction du chômage (malgré la persistance de situations d'extrême précarité), avec une création d'emploi plus «high tech'», plus souvent localisés dans le tissu urbain, mais également stimulée par des parcs d'activités spécialisés pour lesquels 300 hectares en tout seraient nécessaires....

L'aménagement et l'équilibre du territoire

L'évolution de la population demanderait la construction d'environ 4 400 logements sur la période, compte tenu d'un desserrement résidentiel (=diminution du nombre de personnes par logement) moindre que dans le scénario 1.

Dans ce cadre, pour une population supérieure à celle envisagée dans le premier scénario, le rythme constructif est cependant du même ordre...

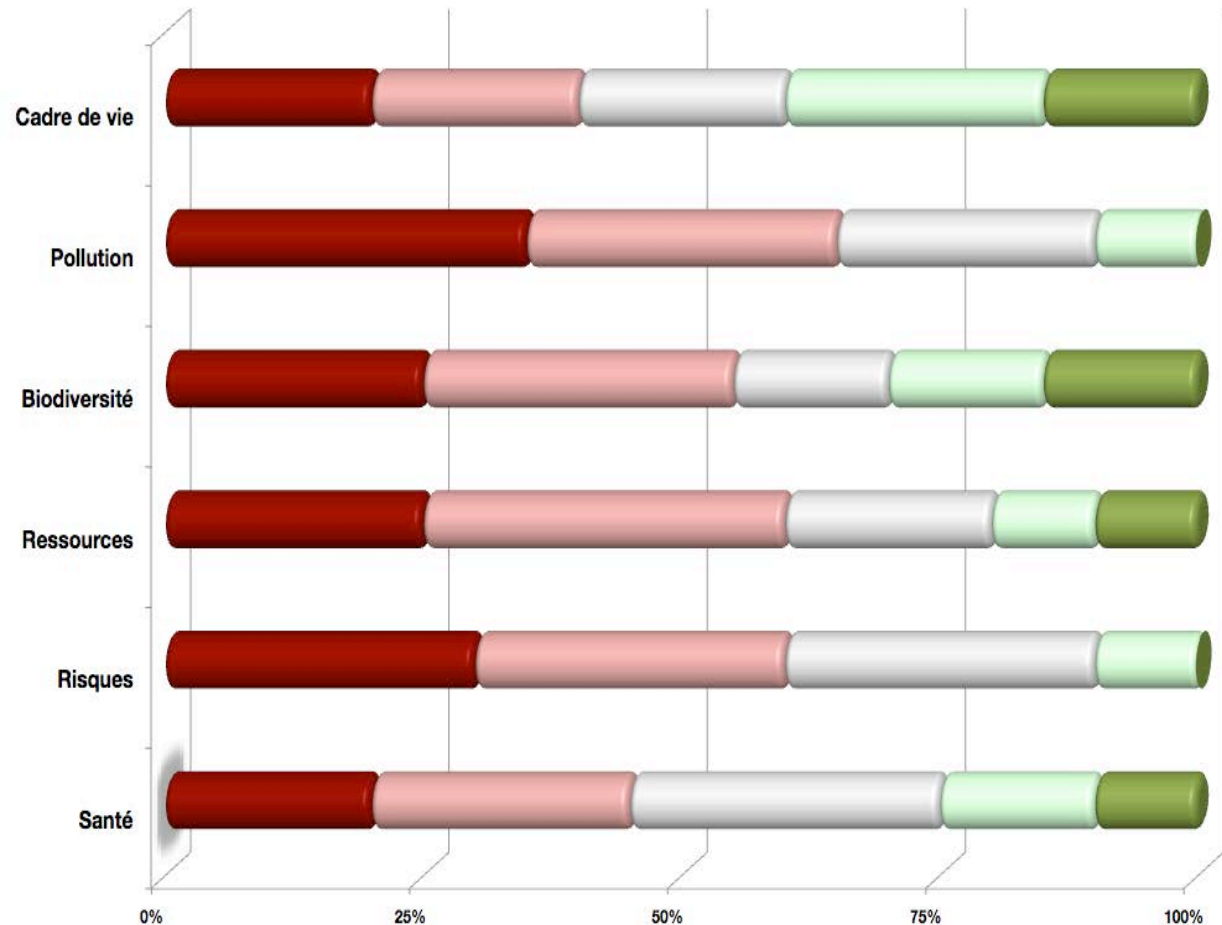
Mais les besoins en surfaces d'urbanisation nouvelle seraient un peu moins forts (180 Ha. sur 20 ans) en raison d'une utilisation plus forte du tissu urbain existant (renouvellement urbain, dents creuses, réutilisation de friches, division de maisons, construction de petits collectifs sur 2 parcelles, etc...).

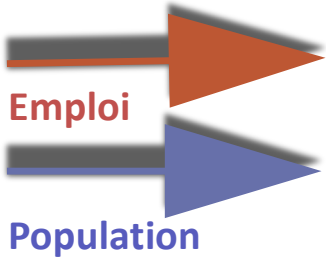
Activité et emploi	<i>taux</i>	<i>nombre</i>
Activité 2010	0,44	57 500
Activité 2030	0,45	63 000
Chômage 2010	0,16	9 000
Chômage 2030	0,08	5 040
Actifs occupés 2010		48 500
Actifs occupés 2030		57 960
Emploi 2010	0,99	48 000
Emploi 2030	1,05	60 858
Emplois en plus		12 858
Emplois en plus par an		643
Emplois dans le tissu urbain	0,40	5 143
Emplois en ZAE	0,60	7 715
Emplois à l'hectare (ZAE)	26,00	
Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)		297

L'environnement

L'environnement, dans ce scénario, n'est pas la préoccupation première. A terme, le développement économique crée néanmoins des ressources pour les collectivités, qui permettent d'envisager une meilleure valorisation.

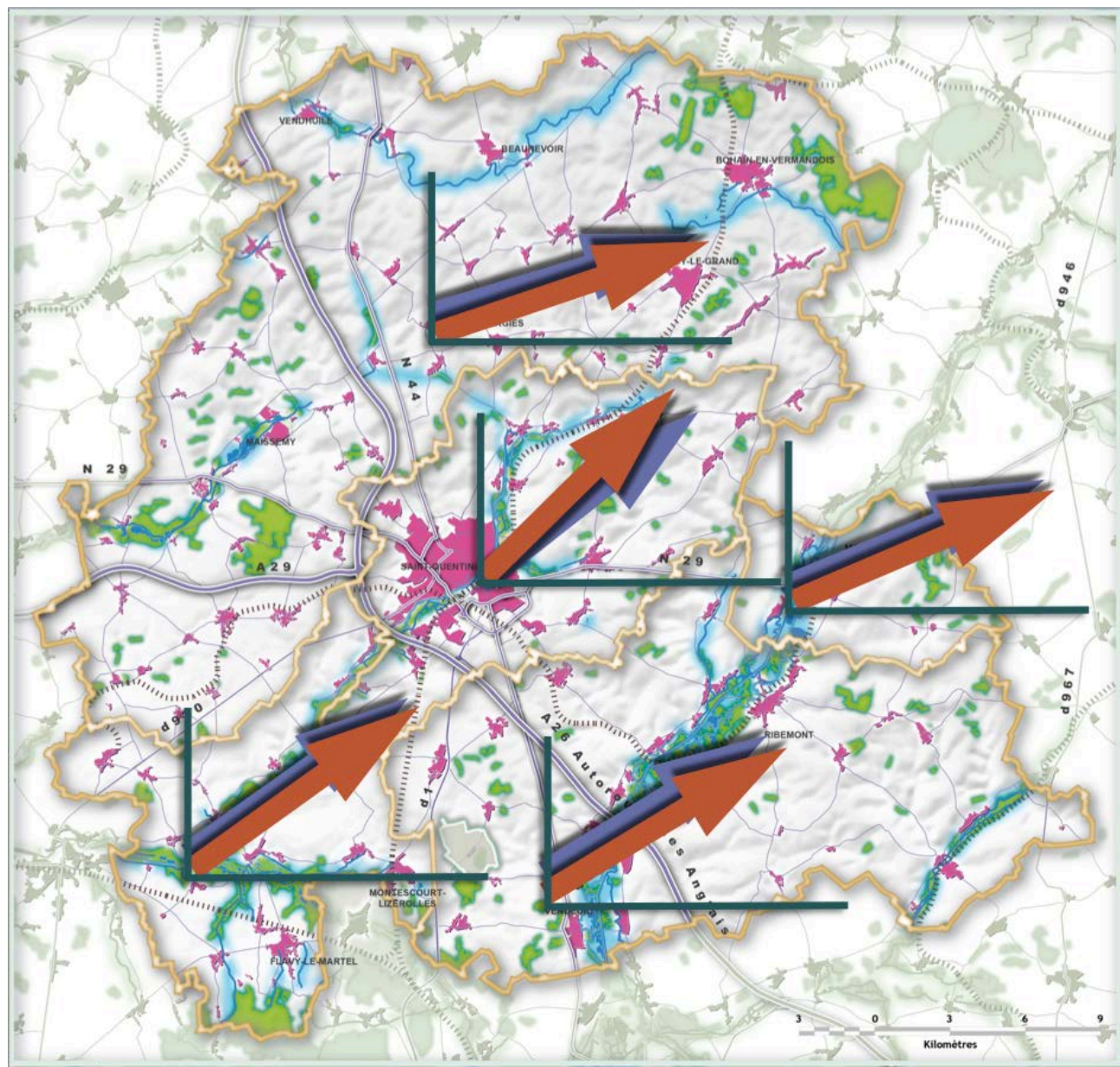
- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative





Scénario 2

Le scénario alternatif d'une ambition économique



Scénario 3

Le scénario tendanciel d'un territoire inséré dans les flux

⇒ Un scénario de valorisation croisée des différences

Vue générale du scénario

En 2030, le Pays est atteint par des flux de population plus importants, tant en provenance du desserrement de l'agglomération parisienne, de plus en plus fort, qu'en provenance de ménages étrangers, dans une perspective touristique ou résidentielle. La population a crû de manière importante, le développement étant stimulé par un positionnement qualitatif du territoire.

Le saint-quentinois est devenu essentiellement résidentiel, et connaît un fort développement des services à la personne, des équipements de loisirs, de culture, de transports collectifs, qui viennent en appui d'une économie productive qui se renouvelle peu à peu, malgré des difficultés persistantes dans le secteur industriel.

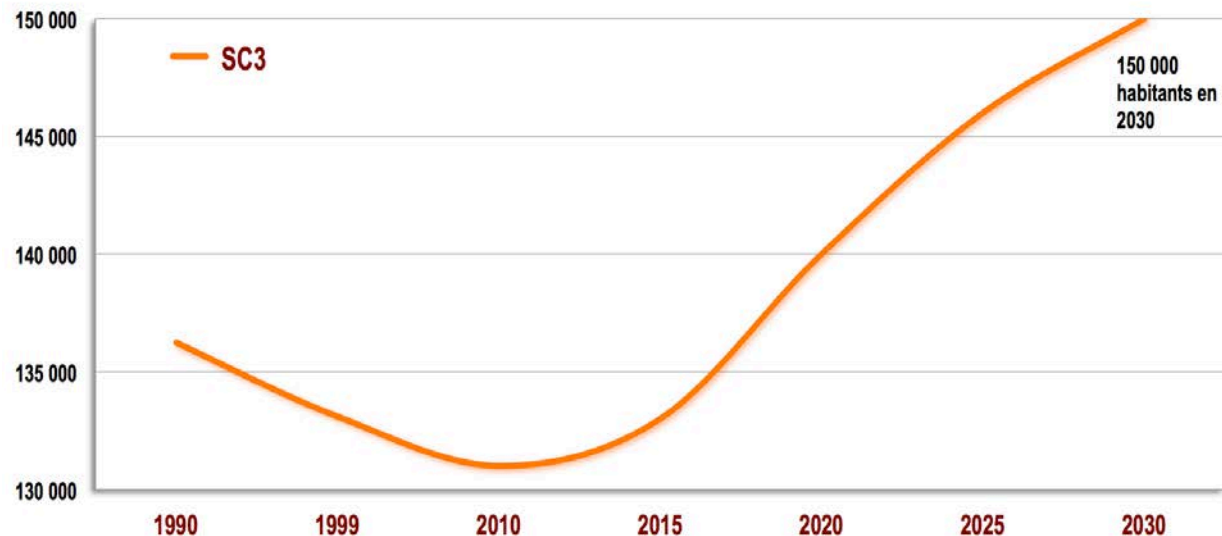
La grande nouveauté, c'est que cette «vague francilienne» irrigue tout le territoire, le saint-quentinois parvenant à valoriser ses atouts et ses différences, sur la base d'une répartition organisée et de la mise en place d'une

véritable ingénierie du développement, axée sur l'amélioration du cadre de vie.

Ce scénario n'est donc pas celui d'un territoire qui subit les flux externes, mais celui d'un espace qui s'organise pour accroître son attractivité dans une perspective d'équilibre interne entre ses différents secteurs.

La population

En 2030, la population a nettement augmenté, mais cet apport n'est pas uniquement constitué de jeunes ménages actifs; les arrivants sont également des ménages plus âgés, ce qui conduit en 2030 à une proportion de 35 % de seniors dans la population.



L'emploi et l'économie

L'emploi progresse, mais essentiellement sur la base des services à la personne, du commerce, de la construction, avec une forte présence au sein des villes et des villages.

De ce fait, le besoin d'espaces de parcs d'activité est limité à 180 Ha. Environ, sur la base d'une montée en gamme (richesse en emplois à l'hectare) liée au développement du tertiaire.

L'aménagement et l'équilibre du territoire

Cette nouvelle attractivité, récente, du territoire, se réalise dans des conditions organisées, mais où le principal atout est l'espace offert aux nouveaux arrivants.

Les logements collectifs sont moins nombreux, l'habitat moins diversifié, tout en restant de bonne qualité, et est principalement situé en secteur rural.

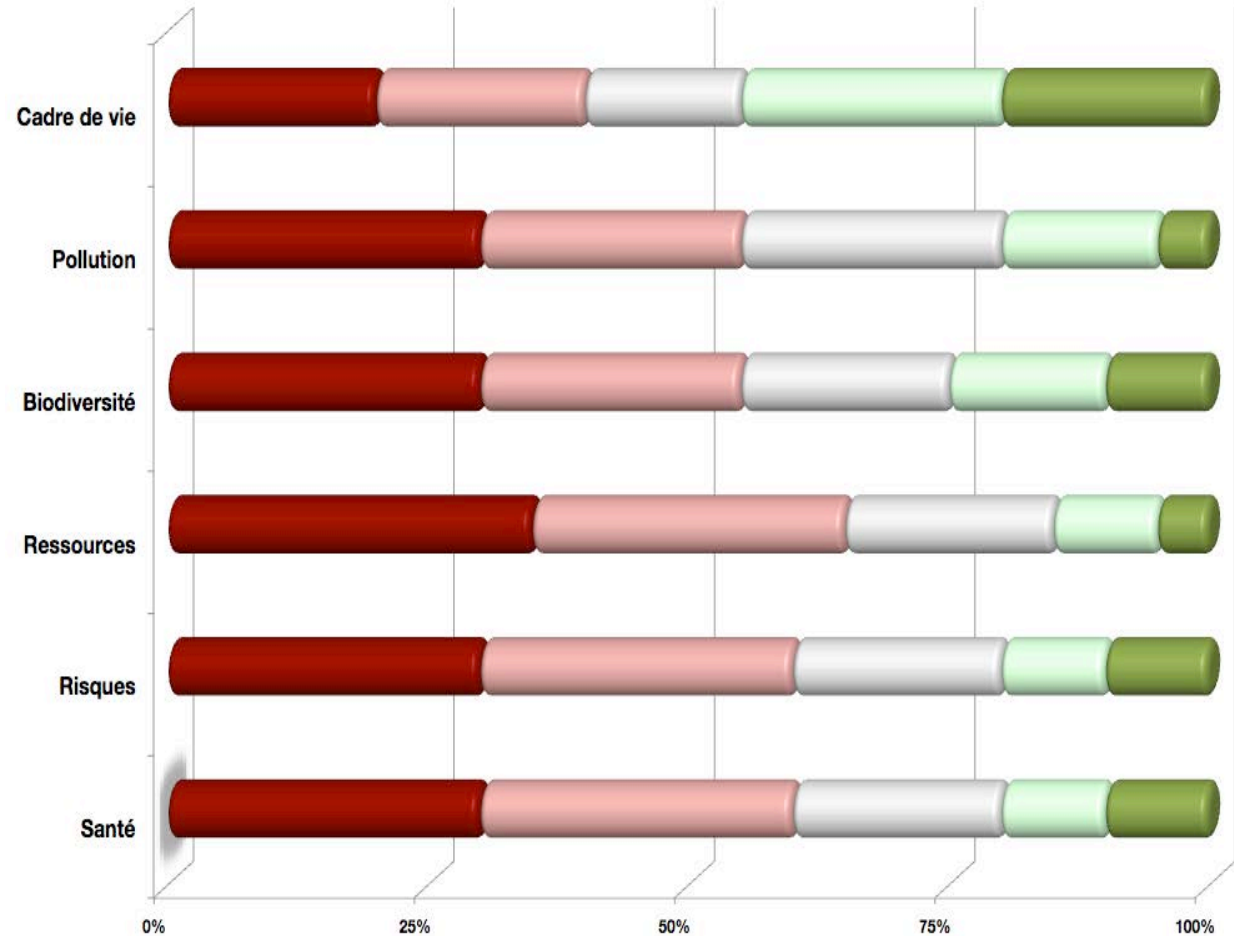
La consommation d'espace est donc très forte : les 11 500 logements (dont 300 résidences secondaires dont on imagine qu'elle refont leur entrée dans le territoire...) utilisent près de 450 hectares sur 20 ans (22 Ha. par an, soit deux fois et demi la consommation du scénario 2).

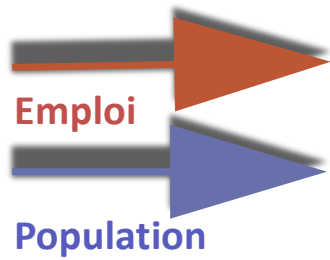
Activité et emploi	<i>taux</i>	<i>nombre</i>
Activité 2010	0,44	57 500
Activité 2030	0,46	69 000
Chômage 2010	0,16	9 000
Chômage 2030	0,11	7 590
Actifs occupés 2010		48 500
Actifs occupés 2030		61 410
Emploi 2010	0,99	48 000
Emploi 2030	0,94	57 725
Emplois en plus		9 725
Emplois en plus par an		486
Emplois dans le tissu urbain	0,55	5 349
Emplois en ZAE	0,45	4 376
Emplois à l'hectare (ZAE)	24,00	
Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)		182

L'environnement

La pression sur l'environnement augmente avec la population et la consommation d'espace, mais les préoccupations du cadre de vie créent une tendance vers des politiques de préservation ciblée (paysages emblématiques, etc ...) correspondant à une nouvelle demande en termes de cadre de vie.

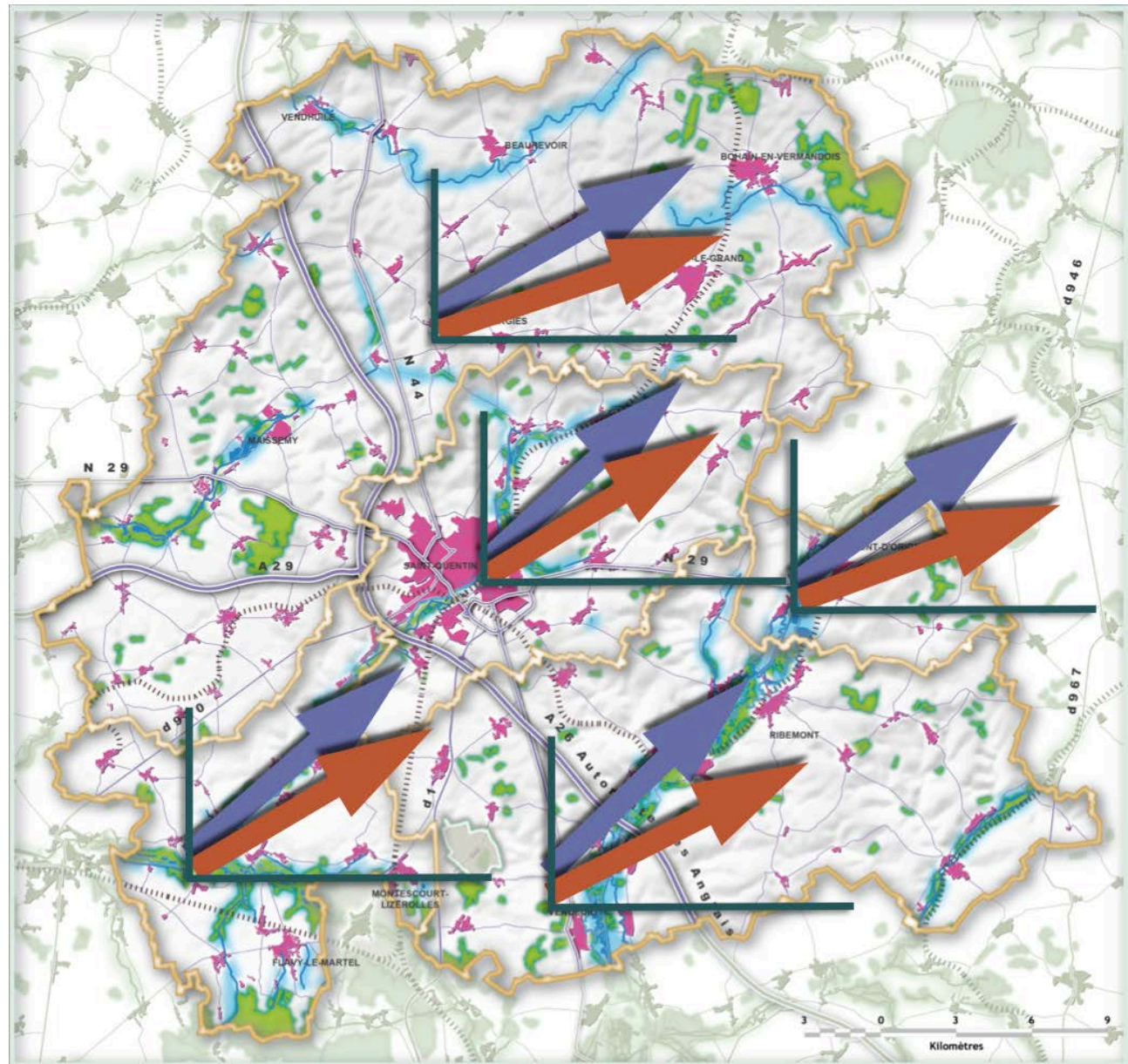
- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative





Scénario 3

Le scénario tendanciel
d'un territoire intégré dans
les flux



Scénario 4

Le scénario de l'ouverture du Pays Saint-Quentinois

⇒ Un scénario d'aménagement et de développement

Vue générale du scénario

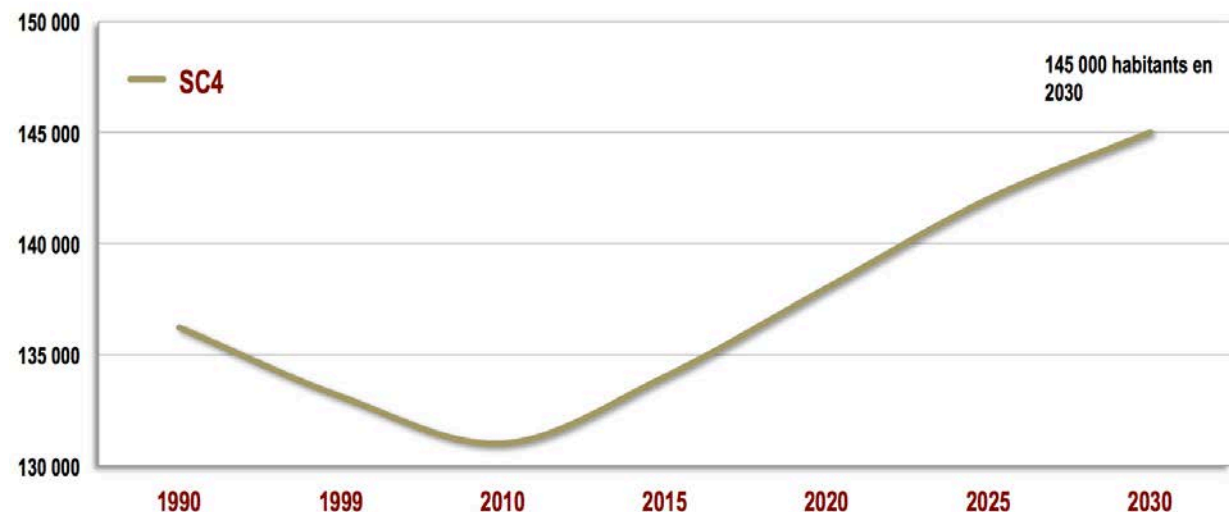
En 2030, le Pays Saint-Quentinois a inversé son mode de développement : sur la base d'une stratégie de long terme, il est parvenu à développer ses infrastructures de déplacement, routières et numériques, ses services de transport, et à modifier certains comportements d'isolement et à développer son niveau de formation. Les exemples emblématiques de cette politique sont la rocade autour de Saint-Quentin, la gare TGV et les nouvelles liaisons routières vers Cambrai, Valenciennes et la Belgique.

Cette politique a été relayée par une coopération plus étroite des territoires, qui, comme le saint-quentinois, ont besoin d'émerger, entre l'Île de France et le Nord-Pas de-Calais : un « arc médian », d'Amiens à Châlons-en-Champagne, a commencé à émerger, avec des conséquences en termes d'image, d'attractivité pour les professions intermédiaires et les cadres, et de développement plus qualitatif. Il n'est plus vrai qu'entre Paris et Lille, les potentiels de développement sont faibles...

Cette action volontariste a permis un développement important du commerce, notamment en équipement de la maison, de l'artisanat, et, plus généralement, de l'économie résidentielle, qui est parvenue, sur le long terme, à enrayer la tendance ancienne à l'affaiblissement du bassin d'emploi.

La population

Dans ce scénario, la population augmente, mais moins fortement que dans le scénario 3, avec cependant l'apport de jeunes actifs – et un taux de maintien des jeunes sur le territoire plus fort – ce qui réduit le vieillissement : en 2020, les seniors représentent 30 de la population totale...



L'emploi et l'économie

L'économie reste fondamentalement une économie productive, avec un développement de la e-logistique, des services aux entreprises, mais également avec un effet résidentiel marqué, notamment dans le domaine du commerce de centre-ville ou de centre-village, mais également dans des zones commerciales qui sont développées en périphérie.

Dans ces conditions il faut affecter 300 ha. environ (15 Ha./an) aux activités économiques et commerciales, dans le cadre d'une création d'emploi que l'on imagine soutenue...

L'aménagement et l'équilibre du territoire

Il faut construire 8 100 logements pour loger la population, avec un développement de la diversité de l'habitat, la reprise de constructions groupées ou collectives dans les villes et les bourgs, et une utilisation maximale du tissu urbain existant (dentes creuses, renouvellement urbain «spontané» ou privé ou d'initiative publique.

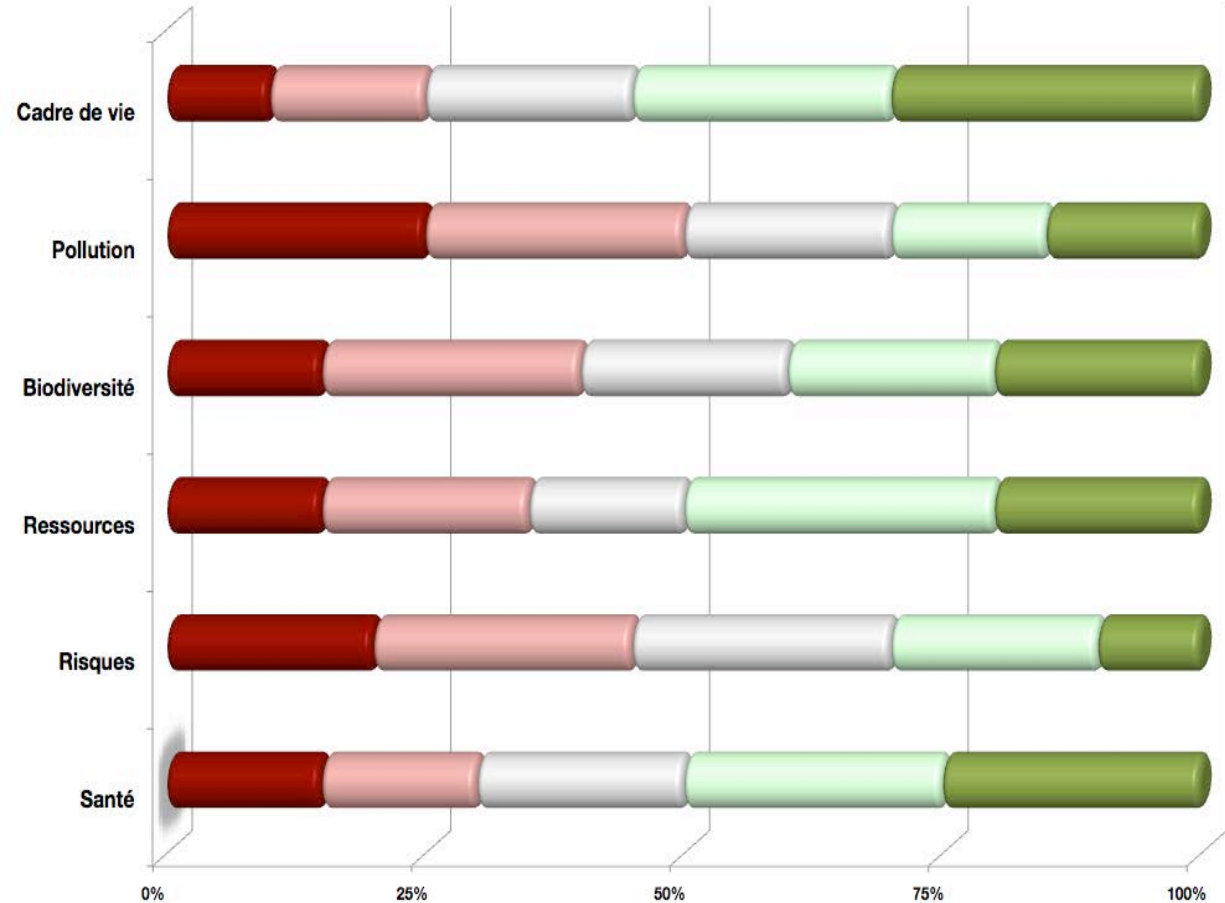
Dans ces conditions, la qualité des aménagements et de la construction aboutit à une certaine densité, et il ne faut plus affecter que 250 Ha. en extensions urbaines (presque la moitié des surfaces du scénario précédent) pour réaliser ces logements.

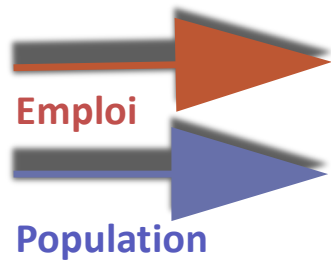
Activité et emploi	<i>taux</i>	nombre
Activité 2010	0,44	57 500
Activité 2030	0,46	66 700
Chômage 2010	0,16	9 000
Chômage 2030	0,09	6 003
Actifs occupés 2010		48 500
Actifs occupés 2030		60 697
Emploi 2010	0,99	48 000
Emploi 2030	1,00	60 697
Emplois en plus		12 697
Emplois en plus par an		635
Emplois dans le tissu urbain	0,40	5 079
Emplois en ZAE	0,60	7 618
Emplois à l'hectare (ZAE)	25,00	
Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)		305

L'environnement

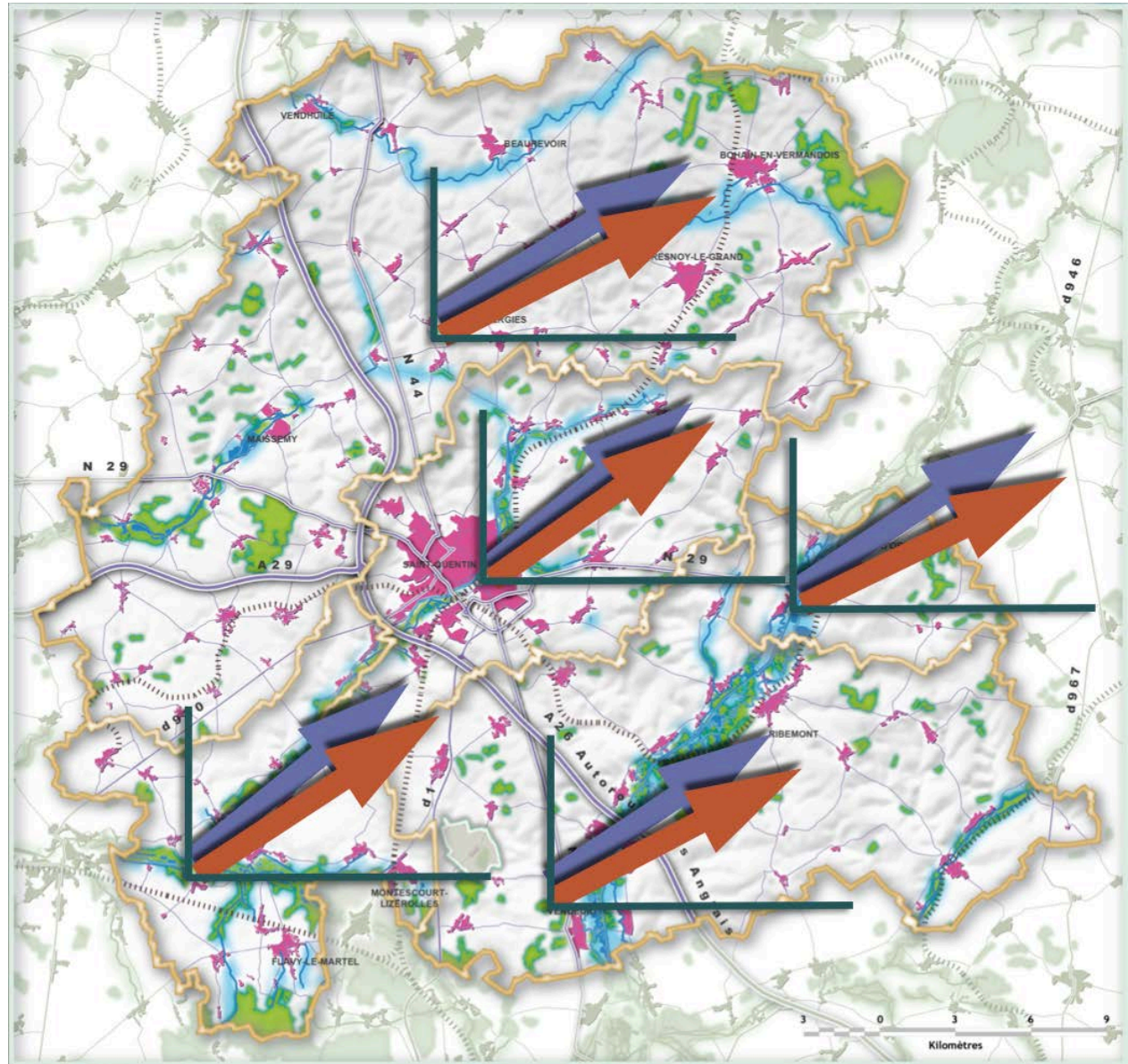
Ce scénario est celui où l'environnement est le plus intégré aux modes de développement du territoire, avec un intérêt pour les questions du paysage, du cadre de vie, mais également de la qualité de l'eau et, plus généralement, pour les questions liées aux ressources naturelles.

- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative





Scénario 4
 Le scénario de l'ouverture
 du Pays Saint-Quentinois

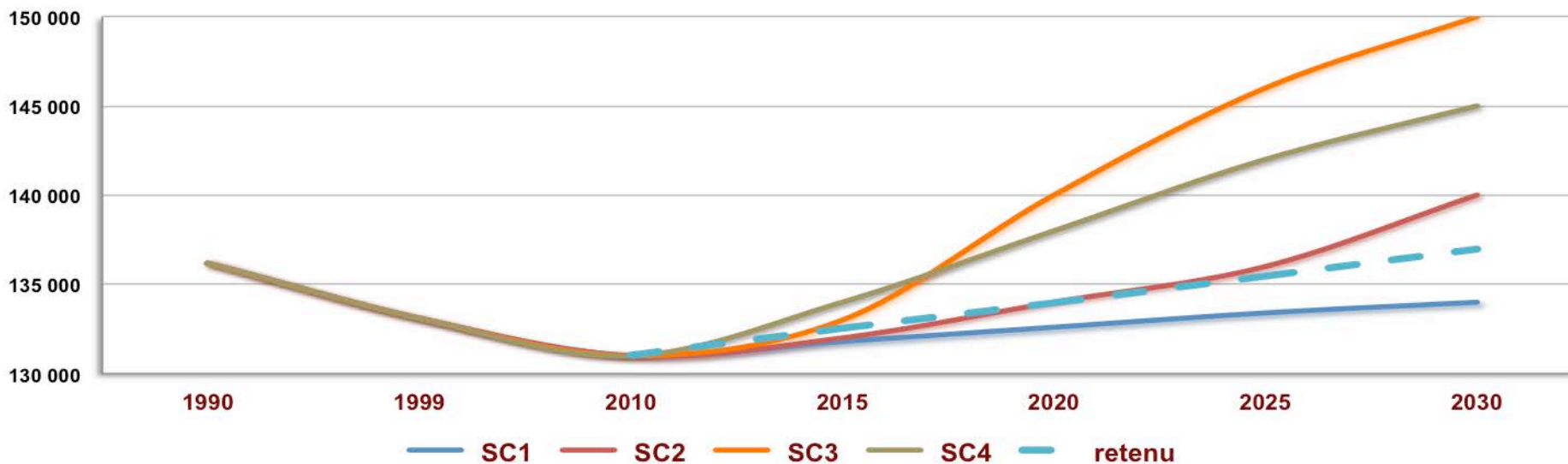


Comparaison des scénarios

Les scénarios d'évolution « probable » du territoire apparaissent comme des alternatives contrastées en termes de population, d'emploi mais également et surtout quant à leurs conséquences spatiales (consommation d'espace). Ils montrent la relation forte qui existe entre les hypothèses de développement et le « parti d'aménagement » qui, à la fois, sous-tend ces hypothèses et en permet la réalisation.

*En haut : hypothèses chiffrées des scénarios
En bas : graphique de l'évolution de la population du Pays selon les scénarios*

Comparaison des scénarios	Population 2030	Evolution population 2030/2010	Logements à construire	Surfaces résidentielles (Ha)	Taux d'activité 2030	Taux de chômage 2030	Taux d'emploi 2030	Emplois à créer	Surfaces ZAE (Ha)
Scénario 1 : au fil de l'eau	134 000	2,29 %	4 749	198 Ha	48 %	12 %	90 %	2 941	123 Ha
Scénario 2 : la croissance et l'essaimage	140 000	6,87 %	4 416	182 Ha	45 %	7 %	105 %	12 858	297 Ha
Scénario 3 : les influences lointaines	150 000	14,50 %	11 465	457 Ha	46 %	11 %	94 %	9 725	182 Ha
Scénario 4 : mobilité, modernité, affirmation	145 000	10,69 %	8 096	253 Ha	46 %	9 %	100 %	12 697	305 Ha
Scénario retenu	137 000	5,15 %	7 300	280 Ha	46 %	9 %	100 %	12 697	220 Ha
Rappel valeur actuelle	130 291				45 %	8 %	98 %		



Le choix d'un scénario souhaitable pour construire le P.A.D.D.

Les éléments de choix pour un scénario souhaitable

Les éléments indispensables au choix

Cette analyse prospective comparative a permis, déjà, de révéler deux formes d'informations essentielles pour le territoire et dégagées par les élus.

Premièrement, plusieurs éléments ont pu être dégagés comme étant **indissociables et indispensables** pour la constitution du projet :

- *Le rythme du développement* : continuer sur la lancée actuelle ? Capacité à stimuler l'attractivité ?
- *Le rapport entre habitants et emplois* : quelle est la tonalité du mode de développement du territoire ?

- *L'équilibre interne du territoire* : un développement diffus ? Centré sur les villes et/ou les bourgs ?
- *La qualité de l'aménagement* : un aménagement qualitatif ou banal ? Une consommation d'espace liée à la qualité (variété des typologies résidentielles) ?
- *La localisation des activités économique et commerciales* : répartition à l'échelle du territoire ? Concentration pour plus d'efficacité ? Des vocations économiques différenciées ?

La « liberté de choix » du territoire dans la détermination du scénario normatif

Par ailleurs, ces quatre scénarios ont apporté des **éléments de choix face aux interrogations suscitées** par ces « éléments indissociables et indispensables », dans la mesure où :

- Les différents scénarios - qui ne sont pas contradictoires entre eux - montrent l'importance des politiques publiques dans le mode de développement du territoire.
- Ils montrent aussi que, face à des facteurs externes (extension francilienne, évolution économique, qualité de l'aménagement), le territoire a une capacité d'initiative pour maîtriser son futur, pour autant que la décision soit prise et appliquée.

Le scénario mixte choisi

A la lumière de ces apports, et au cours des débats issus de la comparaison des scénarios, **c'est en faveur d'un équilibre entre scénarios 2 (à dominante économique) et scénario 4** (davantage axé sur les mobilités et le cadre de vie) que les élus du Pays se sont penchés.

En effet, ces deux thématiques mettent en évidence le **double objectif majeur de développer le rayonnement de St-Quentin et de jouer la complémentarité avec l'espace rural**, démarche utile en soi mais également démarche fortement suggérée par le fait même d'élaborer de façon conjointe et coordonnée les SCOT sur l'ensemble du territoire du Pays.

La perspective du scénario « choisi » serait celle :

- du scénario 4, qui fournit des leviers importants en termes de formation et de transport, et qui est le scénario où l'environnement est le plus intégré aux modes de développement du territoire du Pays,
- vers le scénario 2 avec un équilibre urbain/rural qui semble fondamental, tout en envisageant le développement économique le plus ambitieux.

Les conséquences du choix en matière économique

Une des questions fondamentales des débats, dans le cadre des SCOT sur l'ensemble du Pays, a été le rapport entre espaces urbains et espaces ruraux, entre Saint-Quentin et son agglomération et les EPCI ruraux.

Du point de vue du développement économique, le scénario 2, qui comporte un double mouvement de « concentration » (de l'emploi sur Saint-Quentin), puis de « répartition » dans une seconde phase (du développement économique de Saint-Quentin vers les secteurs ruraux) a été jugé difficile à mettre en œuvre compte-tenu de l'ampleur des problématiques sociales actuelles dans les secteurs ruraux du Pays, dont l'amélioration ne pouvait être repoussée à une seconde phase hypothétique.

Dans le même temps, progressait la conscience de ce que certains développements économiques (high tech', notamment avec l'exemple de Cré@tis à Saint-Quentin) ne pouvaient voir le jour que dans un pôle urbain d'une certaine dimension.

De ces exigences partiellement contradictoires a surgi un scénario mixte, qui met l'accent sur l'impératif de développement économique (« le rebond » du Pays Saint-Quentinois), mais également sur la complémentarité entre espaces urbains et ruraux, afin d'offrir une

« palette » variée et complète d'ambiances permettant de maximiser les opportunités de développement dans **une perspective qualitative** (élévation du niveau technologique de l'économie locale et donc du niveau de qualification de la main-d'œuvre).

Un scénario d'action indirecte de développement économique

A l'issue de ces débats, c'est finalement la nécessité d'une croissance économique, qualitative, mais également autour des facteurs liés au cadre de vie et à la qualité de vie des résidents qui a été retenue.

C'est depuis cette approche que les motifs de qualité, rythme de développement, rapport entre habitants et emplois, équilibre territorial, ont été intégrés dans une stratégie qui s'inspire des scénarios 2 et 4 et voit la qualité du cadre de vie comme le « facteur déclenchant » du développement territorial.

Cette stratégie peut être qualifiée de « **stratégie indirecte de développement économique** » puisqu'elle vise à améliorer les conditions économiques du territoire, comme c'était le cas de toutes les actions précédemment menées, mais au travers d'une action sur le cadre de vie, considéré comme le **meilleur atout économique du Saint-Quentinois**.

Les effets et les conséquences environnementales de ce choix

Ces priorités correspondent à la lettre et à l'esprit de la Loi « Grenelle 2 » et s'inscrivent dans un choix de mode de développement durable, en ce que le niveau d'intégration environnementale des problématiques économiques et sociales est élevé.

Les effets d'un tel scénario en matière **environnementale** seraient a priori très positifs, dans la mesure où l'intégration des enjeux environnementaux (eau, paysage, risques, ...) dans le mode de développement proposé par le scénario 4 serait mieux soutenue par une économie dynamique, apportant des ressources complémentaires aux collectivités pour soutenir leur politique d'amélioration qualitative des modes de vie et de valorisation environnementale.

Ce scénario normatif fait en effet une place importante aux questions de ressources environnementales (et notamment à la ressource en eau) du territoire, dans une perspective de long terme et de soutien au développement qualitatif envisagé : les ressources environnementales, mais également les infrastructures naturelles (boisements relictuels, vallées et cours d'eau) du Pays Saint-Quentinois sont alors vues comme des éléments forts de la capacité de développement qualitative du territoire, donc

comme des éléments à préserver et valoriser de façon pérenne, le fonctionnement écologique du territoire devenant un objectif « en soi », mais également un objectif de développement économique et social.

Les caractéristiques du scénario choisi en termes de rythme de développement

Le Saint-Quentinois ne se fonderait pas sur la « vague francilienne », sur une arrivée indifférenciée et massive de populations en provenance du sud et continuant d'y travailler, mais sur une croissance sélective où le Saint-Quentinois est attractif pour des ménages travaillant sur place et qui permettent au Pays de développer son économie (cadres, techniciens, etc.).

Cette perspective conduit naturellement à des objectifs mesurés en termes de développement démographique.

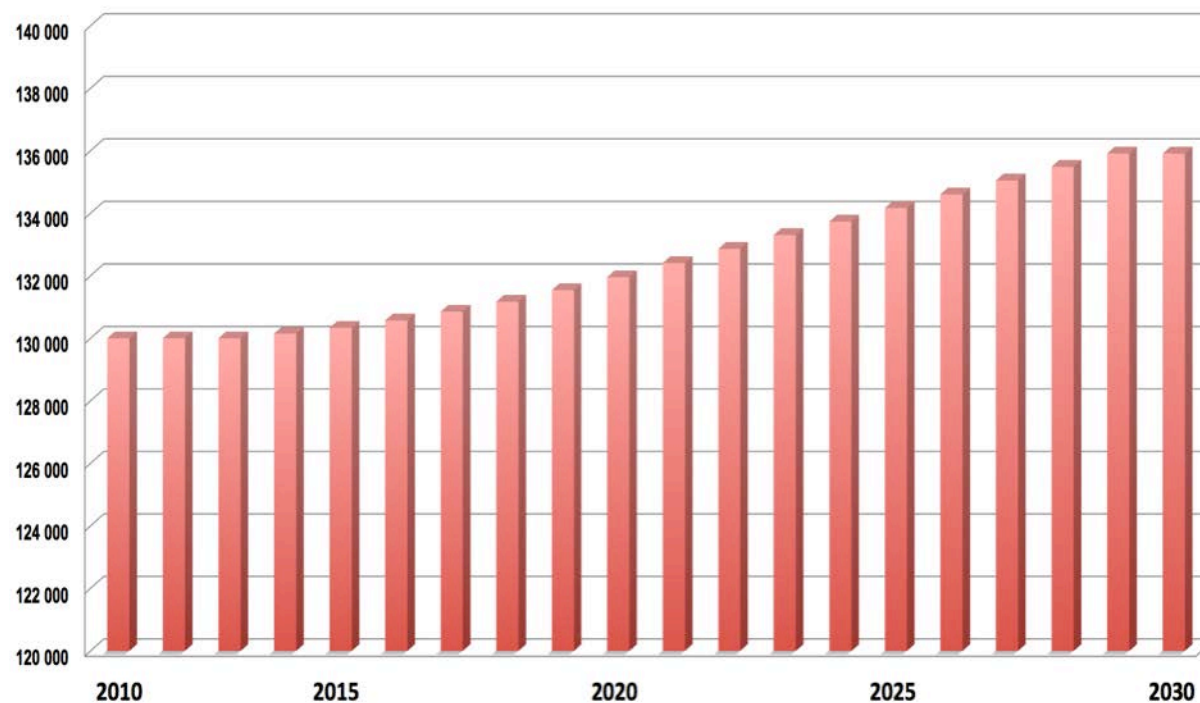
Elle privilégie un développement économique qui soit la conséquence d'une nouvelle attractivité globale du territoire.

Cette stratégie mesurée mais ambitieuse peut être vue comme le « second souffle » de la résilience du Pays Saint-Quentinois. Après une période de stabilisation relative de ses principaux indices (population, emploi), avec, malgré la crise, des éléments d'inflexion, une perspective d'amélioration qualitative doit être ouverte par les collectivités du Pays.

Les objectifs démographiques à l'échelle du Pays dans le scénario choisi

La courbe ci-contre constitue en fait une évolution sur le long terme, en fonction de l'arrêt progressif de la diminution de la population constatée dans les dernières années.

Dans ce cadre, l'arrivée de ménages plus jeunes avec enfants, limiterait le vieillissement relatif de la population, les seniors (+ de 60 ans) ne dépassant pas, en 2030, 30 % de la population.



Les conséquences des choix opérés pour le « scénario choisi » : évaluation des impacts

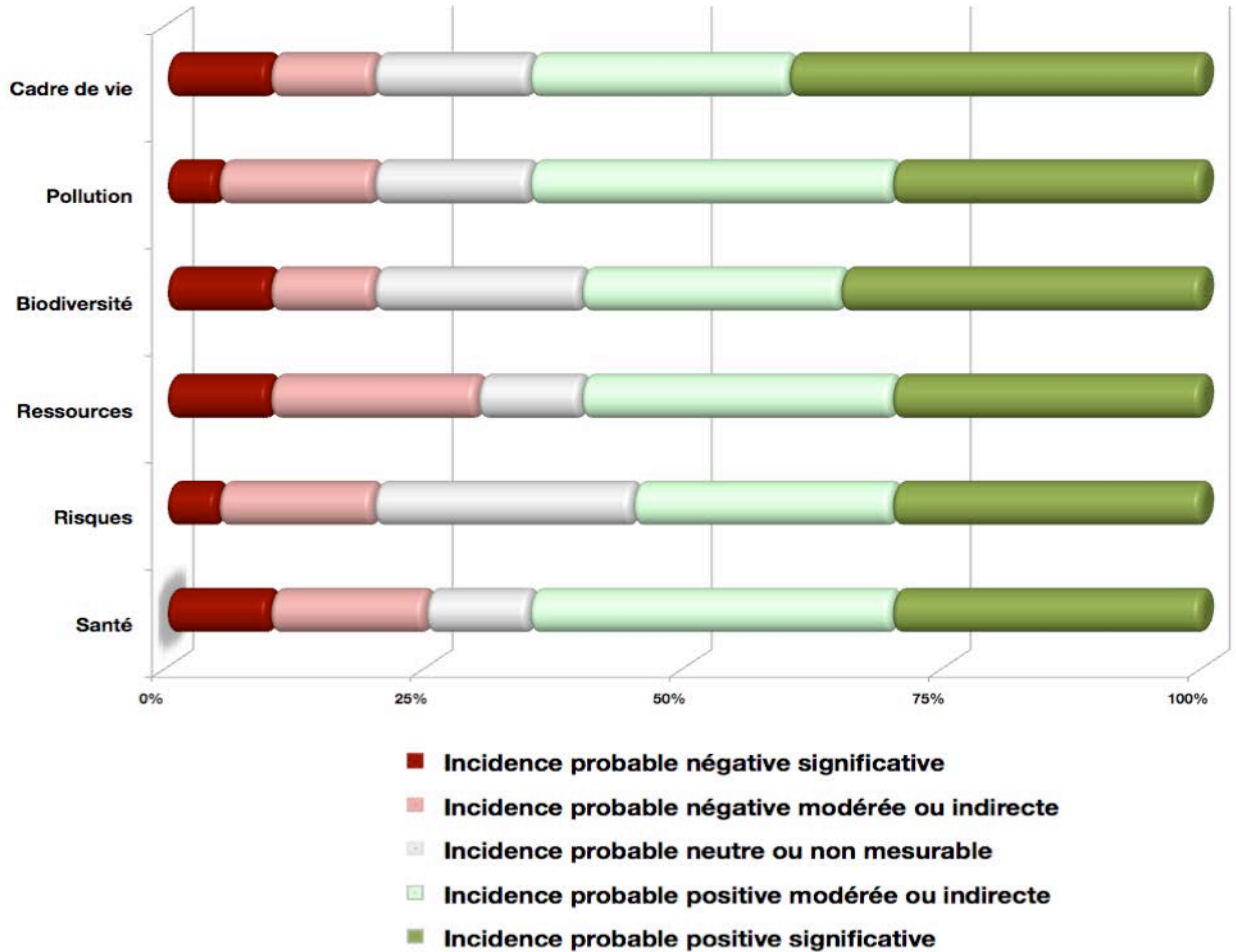
Comme attendu, les incidences environnementales de ce scénario construit par les élus limiteraient les impacts négatifs relevés dans le scénario 4, pour deux raisons essentiellement :

- le développement démographique reste mesuré, réfrénant les impacts potentiels sur :
 - la ressource en espace,
 - la ressource en eau,
 - l'exposition aux risques
 - l'exposition des populations aux nuisances,

et donc limitant la « pression anthropique » sur le territoire.

- les ressources économiques permettent de réelles avancées en termes de :
 - qualité du cadre de vie, autour des mobilités (nuisances sonores, pollution, santé),
 - gestion des risques,

Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du scénario souhaitable sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories.

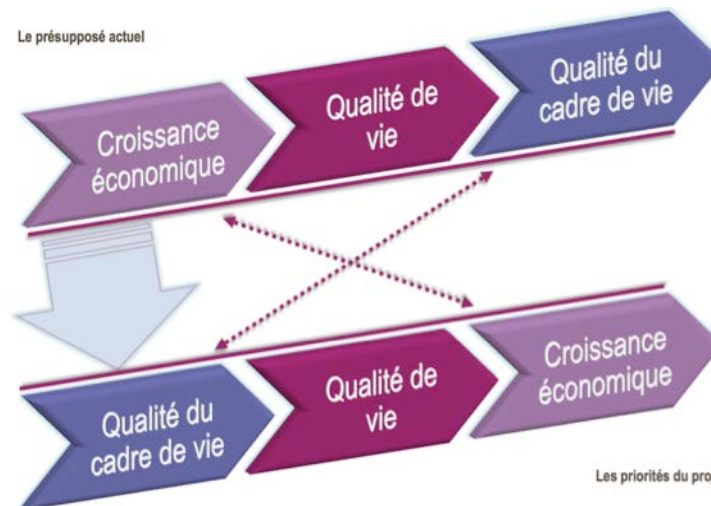


Les questions abordées dans les débats préalables au projet de territoire

Les facteurs de changement

Les facteurs d'attractivité du territoire

plus forte au cadre de vie, mais dans le cadre d'une intensité et d'une qualité du développement résidentiel faible, donc proportionnellement plus consommatrice d'espace et donc grosse de perturbations des milieux naturels à l'avenir.



Le scénario n° 3 supposait un développement essentiellement résidentiel, très consommateur d'espace.

Ce scénario, compte-tenu de la « trajectoire » du Pays, était le moins probable ou le plus malaisé à réaliser :

- permettait un équilibre dans le développement, entre les différents secteurs du territoire sur le plan économique et résidentiel,
- mais autorisait également un fort déséquilibre dans les ressources et milieux naturels du territoire, la pression anthropique s'accroissant de façon assez rapide, avec une politique de préservation essentiellement ciblée sur certaines parties du territoire, et une urbanisation peu maîtrisée se développant au détriment des surfaces agricoles et compartimentant les « infrastructures naturelles » du Pays Saint-Quentinois.

Les scénarios écartés

Le scénario « 1 » ou « au fil de l'eau », qui, dans les faits, ne constituait pas une alternative mais plutôt un élément de comparaison ou de référence, était écarté en raison :

- de la fragmentation importante qu'il supposait pour le territoire, dans une perspective opportuniste et peu qualitative,
- d'une évolution environnementale commandée uniquement par une « résidentialisation » un peu plus poussée, qui, certes, crée une attention

La stratégie exprimée par le P.A.D.D.

Le séminaire du 30 novembre 2010 a été suivi d'ateliers thématiques, qui ont permis d'approfondir les questions essentielles du SCOT.

Des réunions spécifiques ont été tenues avec les EPCI fin 2010/début 2011, pour déterminer la « vision » des élus pour chaque territoire de SCOT.

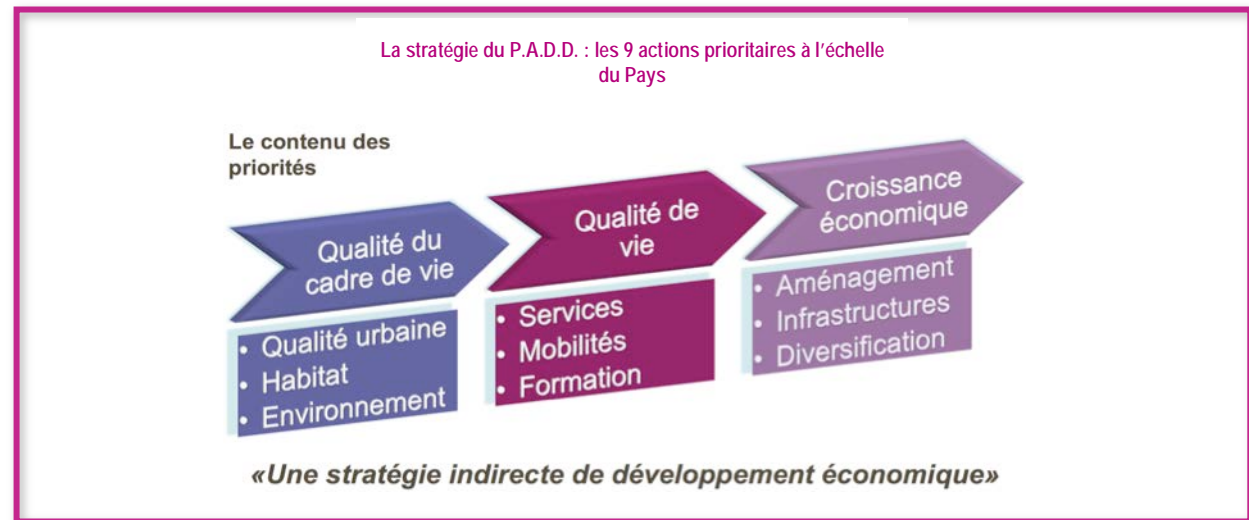
Ces réunions ont permis de mieux cerner les attentes, les spécificités de chaque territoire, et les questions jugées essentielles dans chaque espace du Pays.

Elles ont permis de préparer les grands axes du projet de territoire, à l'échelle du Pays mais, également, avec une déclinaison à l'échelle des EPCI.

Le P.A.D.D. traduit cette stratégie, qui est celle d'un développement de l'économie et de l'emploi, avec, comme levier principal, la qualité de vie des habitants, en axant la forme du développement du Pays Saint-Quentinois autour de facteurs qualitatifs, résumés dans trois objectifs fondamentaux :



A ces trois objectifs fondamentaux correspondent neuf actions prioritaires à l'échelle du Pays :



Ces neuf actions prioritaires s'appuient sur des priorités stratégiques qui forment le cœur du projet du Saint-Quentinois, et qui devront guider les actions entreprises et projets sur le Pays et au sein des SCOT.

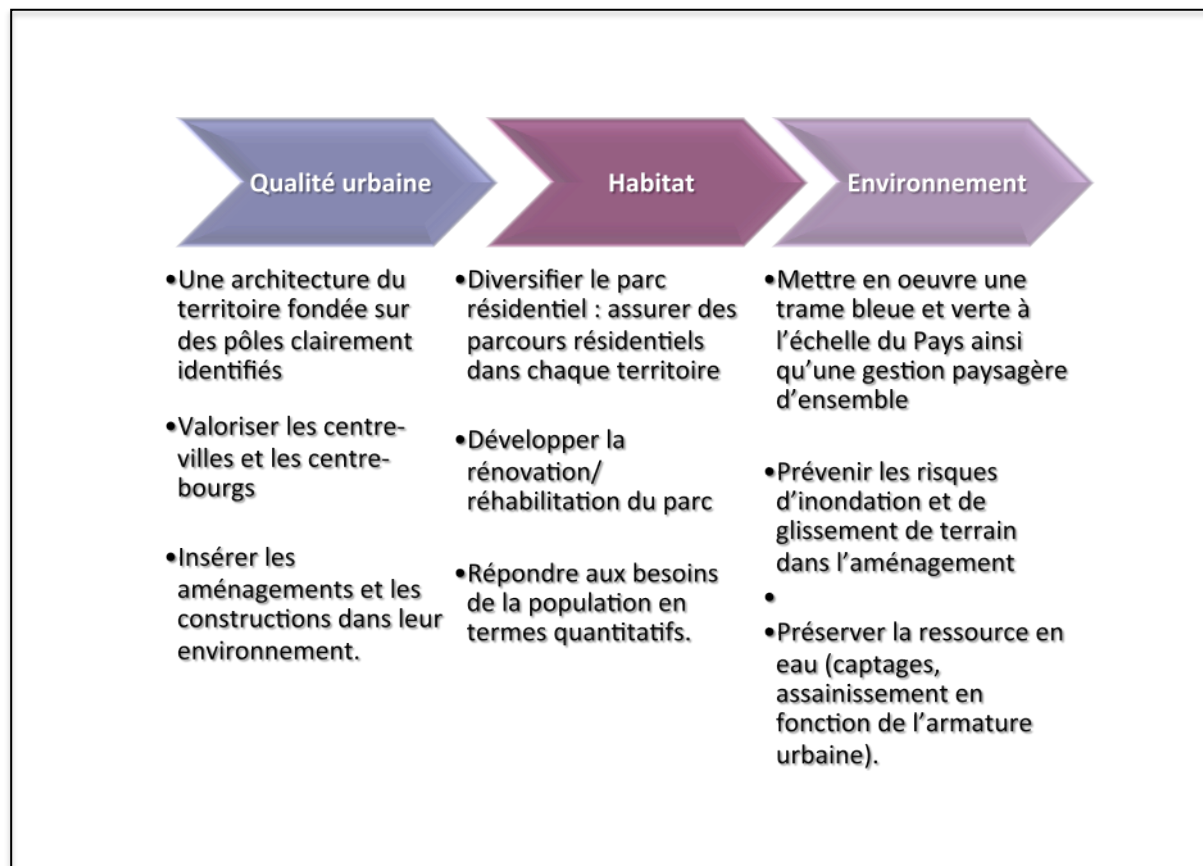
La stratégie du P.A.D.D. : les priorités stratégiques qui nourrissent la réalisation des actions prioritaires.

Ces **priorités stratégiques** ont été dégagées :

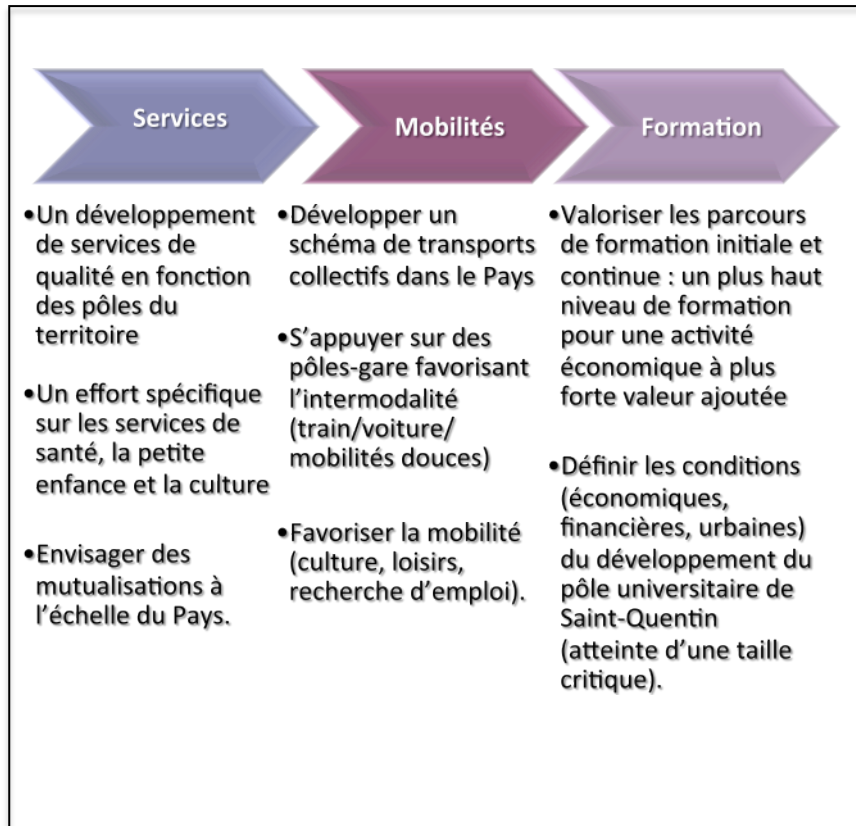
- parce qu'elles permettent de contribuer à la réalisation des actions prioritaires,
- parce qu'elles correspondent dans le même temps à des besoins réels de la population (plus ou moins aigus selon les communes et EPCI, mais cependant révélateurs de réalités dans l'ensemble du Pays),
- parce qu'elles constituent un corpus d'actions réalisables à l'horizon 2030, dans le cadre d'une mutualisation des moyens à l'échelle du Saint-Quentinois, et d'une organisation et coopération renforcée.

Le SCOT ne possède aucun volet relatif à l'organisation des EPCI ou du Pays, et le PADD se borne, dans ce domaine, à souligner les présupposés et conséquences des choix opérés, qui donneront lieu, le cas échéant, au développement d'autres politiques publiques concourant à la croissance du territoire.

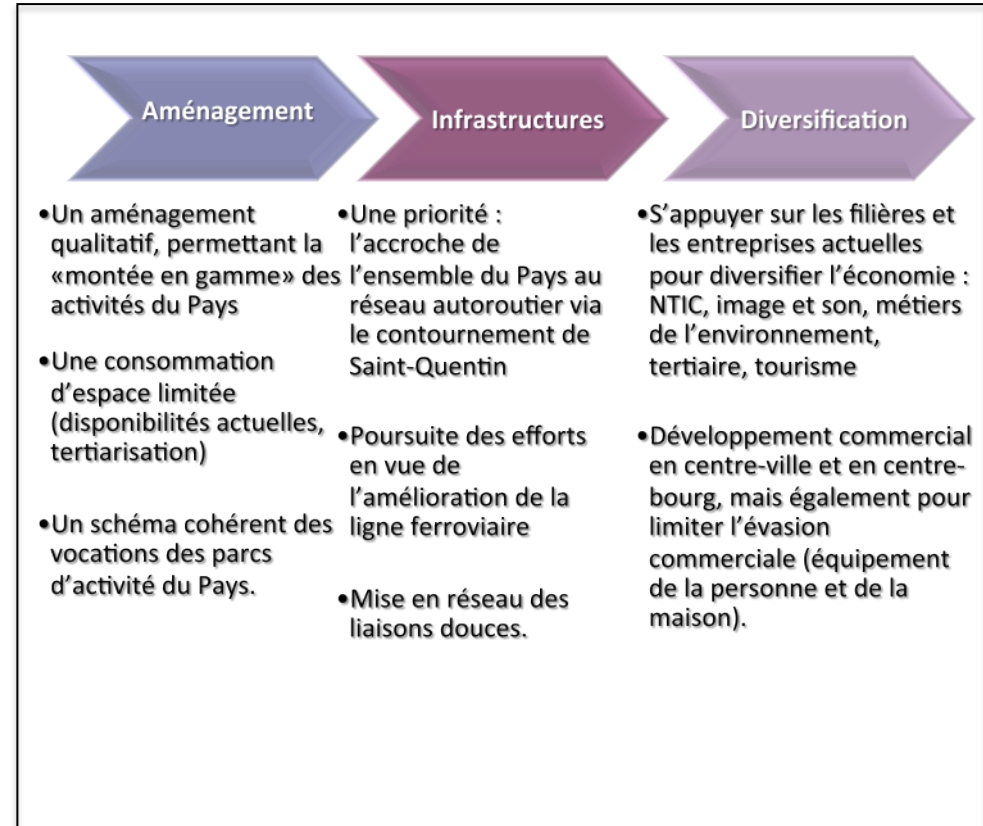
Objectif : qualité du cadre de vie

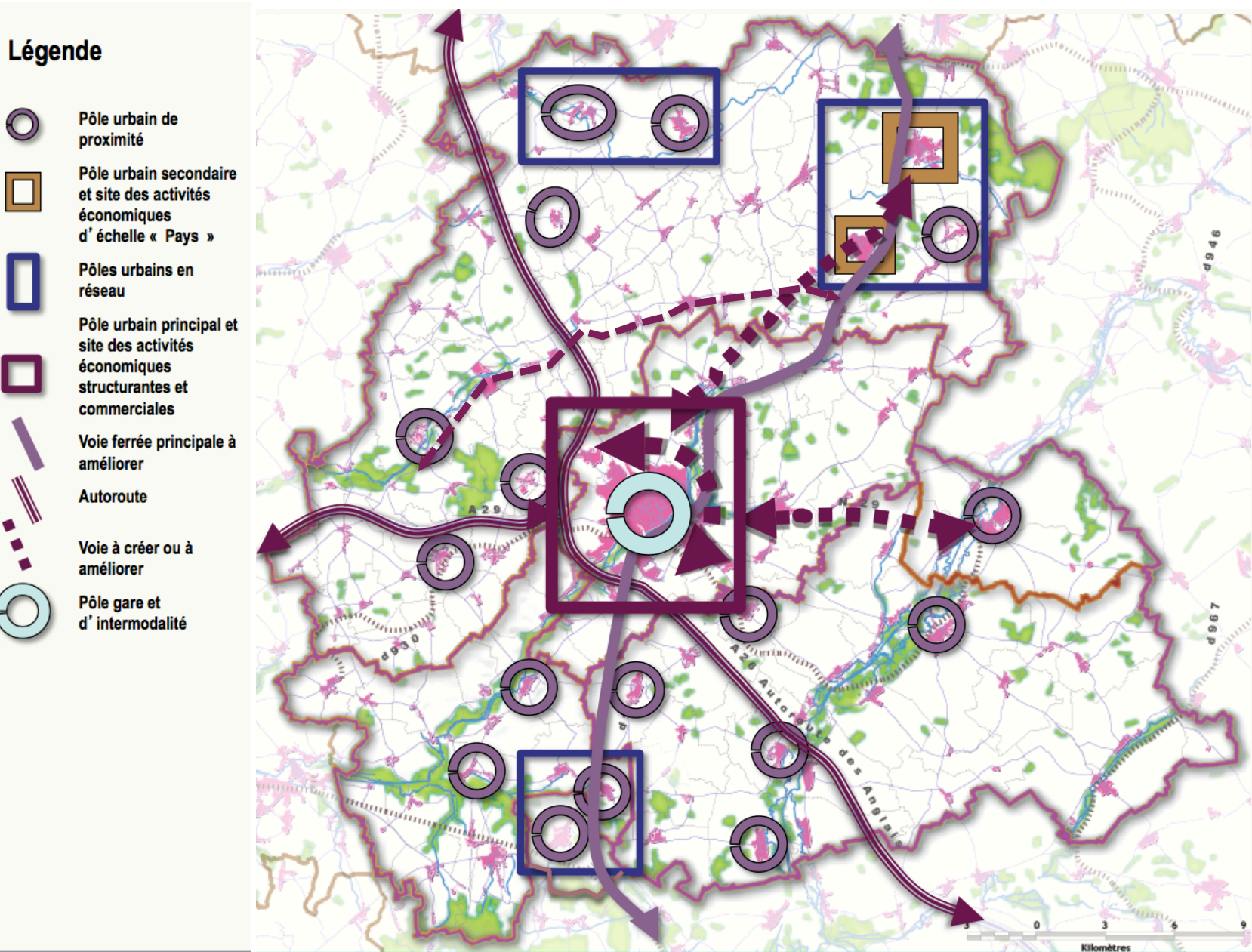


Objectif : qualité de vie



Objectif : croissance économique





Le projet du Vermandois au sein du Saint-Quentinois

Le Vermandois, large territoire aux différentes facettes, rural au sud et dans la partie ouest, plus industriel au nord-est, visera à la fois à contribuer à l'émergence du Saint-Quentinois, par **la mobilisation et la valorisation des ressources qui lui sont propres**, et à **tirer parti, dans le même mouvement, de son insertion dans le Pays**.

Conscient qu' « ensemble, on est plus fort », le Vermandois entend ainsi s'inscrire dans **une démarche de renforcement des liens avec les territoires de la Conférence de Pays**, en particulier la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, afin de mettre à profit les complémentarités entre les différents espaces du Pays.

L'objectif du Vermandois est de créer les conditions du développement du territoire autour des trois questions qui déterminent les conditions de l'évolution future du territoire :

- l'environnement et le cadre de vie,
- l'habitat,
- et les mobilités.

Dans ce cadre, et dans un esprit de cohérence au sein du territoire de la communauté de communes mais aussi avec l'ensemble du Pays du saint-Quentinois, les grands objectifs du projet du Vermandois seront de mettre en œuvre :

- 1. Un développement qui permette un cadre de vie de qualité et une structuration renforcée du territoire**
- 2. Un développement résidentiel qui réponde aux besoins de la population**
- 3. Des mobilités améliorées au travers de l'évolution des infrastructures**

Un cadre de vie de qualité et une structuration renforcée du territoire...

⇒ **Le projet du territoire ajoute aux axes radiaux traditionnels du Pays du Vermandois un axe à faire émerger, orienté est-ouest, de Fresnoy-le-Grand à Vermand, sur le parcours de la D31/D33.**

Cet axe d'aménagement et de développement, qui recèle des conséquences en termes d'infrastructures de transport, vise à structurer le « croissant » de la Communauté de Communes en reliant les communes de l'est et de l'ouest, et en offrant une ouverture sur l'agglomération de Saint-Quentin et le Cambrésis, mais également sur l'est et l'ouest, vers la Thiérache, et le Canal Seine-Nord Europe et l'Amiénois.

⇒ **L'architecture du territoire s'organisera autour des pôles existants :**

- une polarité urbaine importante, la deuxième à l'échelle Pays, organisée autour de Bohain-en-Vermandois, qui concentre une partie importante des fonctions urbaines et des activités économiques,

- Le deuxième pôle principal du territoire, Fresnoy-le-Grand, qui constitue un point d'appui économique important, et qui, en liaison avec Bohain-en-Vermandois et le pôle de proximité de Seboncourt, doivent constituer la locomotive économique du territoire,

- Le Catelet, et Beaufeuille qui, ensemble, peuvent déterminer des dynamiques locales et affirmer leur capacité de développement des services à la population,

- Bellicourt, qui assure un rôle de pôle administratif

- Vermand, Holnon et Etreillers, qui, dans une collaboration à renforcer, peuvent développer commerces et services et exercer un rayonnement sur les communes voisines.

⇒ **Le positionnement économique du territoire s'organisera autour du maintien des entreprises existantes et du développement de trois secteurs d'activités prioritaires, avec pour levier principal l'aménagement économique et sa qualité :**

- Les activités de services aux entreprises industrielles ;

- Les activités artisanales, notamment de construction (avec filière éco-construction), notamment en lien avec les opérations de réhabilitation et de mises aux normes de l'habitat.

- Les activités agricoles et agro-alimentaires.

Deux types de parcs d'activités auront vocation à accueillir le développement économique :

- Les villages et zones d'activité artisanales (artisanat évoluant vers le gros artisanat, tertiaire, service aux entreprises) ;
- Les parcs plus classiques, en direction, en particulier, des industries et du gros artisanat.

⇒ **Dans ce cadre, le territoire de la communauté de communes du Vermandois affiche des objectifs économiques importants, témoins de sa volonté de maintien du potentiel industriel actuel et des perspectives de développement économique (environ + 600 emplois d'ici à 2030).**

L'objectif est, notamment de rééquilibrer le rapport habitat/emploi (actuellement très déficitaire avec seulement 58 emplois

dans le territoire pour 100 actifs occupés résidents), et donc limiter les migrations domicile-travail.

Ce développement social et économique aboutit à prévoir une partie non négligeable des emplois développés au sein du tissu urbain (activités tertiaires, de service, commerces, administration, etc.) et des parcs aménagés ou programmés, les autres emplois étant créés au sein de zones d'activités nouvelles.

- ⇒ **La consommation d'espaces naturels ou agricoles pour les activités économiques et commerciales sera envisagée autour de 40 ha jusqu'à 2030, soit environ 2 hectares par an, ce chiffre s'appréciant sur plusieurs années.**
- ⇒ **Le développement du tourisme sera envisagé, ainsi que la valorisation de l'armature paysagère et la recherche de qualité environnementale, notamment via l'organisation d'une trame verte et bleue, support pour la richesse biologique et la pérennité des activités du territoire.**

Un développement résidentiel qui répond aux besoins de la population...

Le territoire vise à renouer avec la croissance démographique et à **accroître sa population d'environ 900 habitants d'ici à 2030** (environ 33 000 habitants à cette date – le territoire comptait 31 920 habitants en 2011). Cet accroissement est lié à la limitation du solde migratoire actuellement très négatif, au travers de l'amélioration du taux de départ des jeunes. Outre l'effet attendu sur le solde migratoire, le maintien de populations jeunes permet de stabiliser le solde naturel, qui sinon se dégraderait du fait du vieillissement.

Pour accompagner ces évolutions, la production de logements se fera dans le cadre d'une recherche de mixité résidentielle, et d'efforts de réhabilitation, contribuant à la réduction de la vacance et à l'amélioration du cadre de vie.

La dynamisation des bourgs sera recherchée, en synergie avec le renforcement des services à la population

Dans ce cadre, les objectifs qualitatifs et quantitatifs répondent à la fois aux besoins en

logements et à l'économie de l'espace nécessaire à la préservation de l'outil productif agricole, et se fondent sur :

1. **Une utilisation prioritaire des dents creuses dans les bourgs et les villages, ainsi que des friches et terrains non construits**, pour lesquels la communauté de communes a lancé un recensement ;
2. **Une action sur la densité des nouvelles urbanisations**, en prenant en compte la morphologie des bourgs et des villages, les capacités de construction dans les villes, les besoins spécifiques des communes rurales plus éloignées de Saint-Quentin, etc., pour aboutir à des secteurs présentant des densités et des modes constructifs différenciés.
3. **Une limitation du nombre de nouveaux logements rendus nécessaires par le desserrement résidentiel et l'accueil des nouvelles populations**, avec un besoin de nouveaux logements à construire estimé à environ **1 500 d'ici à 2030**.

Le volume de 1 500 logements est obtenu en prenant en compte le desserrement résidentiel, la croissance résidentielle, la résorption de la vacance et le renouvellement du parc. Avec une taille

moyenne des ménages correspondant aux projections INSEE de 2,32 personnes en 2030, contre 2,52 aujourd'hui et 2,74 en 1999, il faut produire 1 100 logements pour répondre au desserrement résidentiel. La croissance résidentielle mobilisera près de 400 logements. Compte tenu d'un objectif de résorption de la vacance de 20 logements par an conduisant à remettre des logements sur le marché, cela compensera les besoins de création de logements liés au renouvellement. Ainsi, le besoin de construction neuve est estimé à 1 500 logements d'ici 2030.

Les besoins en surface pour le résidentiel sont estimés à 98,5 ha d'ici 2030, soit environ 6,5 hectares par an, du fait notamment des efforts en réhabilitation et d'une densité nette moyenne en accroissement progressif, tout en prenant en compte les besoins de surfaces unitaires dans les secteurs en assainissement non collectif (ANC), besoins actuellement estimés à 900 à 1 000 M2 par maison.

Avec une densité comprise entre 12 et 15 logements par hectares et compte tenu des besoins en équipements publics et voiries structurants, 139 hectares sont nécessaires à la création de logement (1 500 logements avec une densité moyenne de 13,5 logements à l'hectare = un besoin de 111 hectares, auxquels il faut ajouter 25 % de surfaces destinées aux équipements, soit 139 hectares).

Une étude foncière à la parcelle dans les communes ne disposant pas d'un document d'urbanisme (POS/PLU ou Carte communale) et une analyse des « dents creuses » et friches existant dans les documents d'urbanisme, en tenant compte des orientations actuelles en matière de réduction de la consommation d'espace, a été réalisée par la Communauté de Communes en 2015 et a montré que les communes du Vermandois disposaient de 81 Ha. à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes (dont 48 dans les communes disposant d'un document d'urbanisme).

Une hypothèse de rétention foncière à 2030 de 50 % conduit à considérer que sur ce total de 81 hectares, 40,5 seront effectivement utilisés à l'horizon du SCOT.

Ce coefficient de rétention est utilisé pour tenir compte de la volonté des collectivités de limiter la consommation d'espace, mais également de la taille des communes rurales, qui, dans les faits, ne peuvent utiliser les outils fonciers et d'urbanisme permettant de mobiliser rapidement des espaces disponibles, ne serait-ce que pour des raisons de coût des procédures, difficilement intégrables dans l'équilibre des opérations de construction ou de renouvellement urbain lorsque celles-ci ont une faible ampleur.

Le besoin en surfaces d'extension urbaine (=consommation d'espace) pour le résidentiel est alors de 139-40,5 = 98,5 hectares.

Des mobilités améliorées à travers l'évolution des infrastructures,

Le projet s'appuie sur des priorités telles que :

- L'amélioration du trafic sur la RD8, inscrite dans le plan routier de l'Aisne, et qui passe notamment par la mise en œuvre du contournement de Bohain en Vermandois
- La qualification d'un axe est-ouest, de Fresnoy à Vermand, sur le tracé des RD 31 et 33
- La requalification des la RD 960, la réfection de l'axe RD 943 / RD 1004 par la RD 28
- L'augmentation de la fréquence des liaisons entre Bohain-en-Vermandois, Fresnoy-le-Grand et Saint-Quentin
- La mise en place d'une offre de TAD (transport à la demande), en particulier dans les zones rurales
- L'amélioration de la desserte en réseaux numériques et la résorption des zones blanches pour la téléphonie mobile

SECONDE PARTIE :

LA TRADUCTION DES CHOIX DU P.A.D.D. DANS LE D.O.O.

Objectifs de la seconde partie

Le **Document d’Orientation et d’Objectifs** (D.O.O.) précise les objectifs et moyens que se donne le territoire pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie.

L’explication des choix retenus pour établir les dispositions du DOO participe à l’analyse de sa pertinence par rapport à un certain nombre de référentiels :

- i. Le corpus légal et réglementaire, largement renouvelé par la Loi portant Engagement National pour l’Environnement (« Grenelle II »), et par la Loi ALUR, qui définissent les objectifs et compétences du document d’urbanisme ;

- ii. Les documents «supérieurs» (SDAGE, SAGE, Schéma Régional Climat-Air-Energie – SRCAE, etc...) avec lesquels le SCOT doit être compatible ou qu’il doit prendre en compte ;
- iii. Les objectifs fixés par la collectivité porteuse du SCOT ;
- iv. La cohérence interne du processus qui s’analyse en particulier dans la cohérence entre la situation du territoire (diagnostic et état initial de l’environnement), le P.A.D.D. et le D.O.O.

Dans cette partie nous nous appuyons sur une lecture transversale des documents du SCOT à travers l’entrée des thèmes d’enjeux transversaux déjà proposés lors du rappel des enseignements tirés de la phase de diagnostic et d’état initial de l’environnement et cohérents avec les attentes fixées par les points i et ii, par ailleurs traités dans les pièces du SCOT relatives à la présentation générale du diagnostic (pièce N° 1.1) et à l’articulation du SCOT avec les documents « supérieurs ».

La présente partie porte donc sur les points i et iv et comporte une analyse de la transcription réalisée par le DOO des objectifs de politique publique fixés par le PADD.

Les grands objectifs du D.O.O.

Dans cette partie du rapport de présentation, il s'agit d'expliquer comment, des constats et tendances dégagés lors de la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement, en passant par une phase prospective et stratégique, le processus de SCOT est arrivé à la production du document de moyens qu'est le D.O.O., et qui se structure en trois grandes parties qui abordent **les points-clés du projet**, à savoir

- La qualité environnementale, paysagère, et urbaine, base de la stratégie de développement, dite « stratégie indirecte de développement économique » ;
- Les objectifs de développement économique, commercial et démographique, et leur accompagnement à travers l'aménagement, qui constitue le « cœur de métier » traditionnel du SCOT ;
- et la gestion des ressources, comme contribuant à la qualité du cadre de vie et à la pérennité / durabilité du développement du territoire..

Les grandes orientations du D.O.O.

Première partie : la qualité environnementale, paysagère et urbaine

La qualité environnementale au travers de la préservation de la biodiversité
Les actions de préservation et de mise en valeur des paysages
La qualité urbaine

Seconde partie : les objectifs de développement économique, commercial et démographique

Les objectifs de développement économique et le réseau des parcs d'activité à l'échelle du Pays
Le développement du commerce
La préservation et le développement de l'agriculture
Le développement du tourisme
Les objectifs démographiques
Les objectifs résidentiels
Les transports et les déplacements

Troisième partie : la gestion des ressources environnementales

La gestion énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
La prévention des risques et des nuisances

L'articulation du D.O.O. avec la stratégie exprimée dans le P.A.D.D.

Pour cela, nous partirons des constats du diagnostic et de l'EIE, réalisés à l'échelle du Pays, et verrons comment ils aboutissent à une traduction :

- En termes **stratégiques**, au sein du P.A.D.D., et déclinés aux deux échelles (échelle Pays et échelle SCOT) ;
- En termes **d'objectifs et de moyens d'action**, au sein du D.O.O., définis à l'échelle de l'EPCI.

Cette analyse mettra ainsi en lumière la traduction de la stratégie du PADD dans le DOO.

Modes de développement	<p>Le P.A.D.D.</p> <p>Le P.A.D.D. adopte la stratégie d'un développement de l'économie et de l'emploi, fondé sur la valorisation des qualités intrinsèques du Saint-Quentinois (ressources paysagères et environnementales), et sur la qualité du cadre de vie (dans les espaces urbains notamment).</p> <p>Il se place dans une perspective d'inflexion de l'évolution démographique négative observée à l'échelle du Pays. En particulier, le Pays du Vermandois vise un mode de développement conciliant qualité et structuration du territoire en s'appuyant sur des polarités équilibrantes et une croissance démographique renforcée. Cela se traduit par un objectif à horizon 2030 de 33 000 habitants (+ 900 habitants environ), adossé au renforcement de la vie des bourgs et des villages. Ces objectifs s'accompagnent d'une construction d'environ 1500 logements, en assurant la maîtrise de la consommation d'espace (valorisation des friches, dents creuses, réhabilitation, ...). Le projet prévoit ainsi une consommation totale d'espace de 98,5 ha d'ici 2030, liée au développement résidentiel.</p> <p>Les besoins à long terme (2030) du territoire sont estimés à environ 40 hectares pour l'ensemble des activités économiques et commerciales.</p>
	<p>Le D.O.O.</p> <p>La deuxième partie du D.O.O. fixe l'ensemble des objectifs de développement (économique, commercial, démographique), en précisant leur répartition spatiale et les moyens de leur mise en œuvre pour un territoire de qualité, et une consommation d'espace maîtrisée.</p> <p>Il répond à la logique de développement qualitatif et structuré mise en avant dans le P.A.D.D., en cela qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donne un cadre au développement résidentiel, réalisé en lien avec le tissu urbain constitué et les équipements afin de valoriser les aménités de proximité (60% des logements au sein des polarités du territoire contre 55% actuellement), avec des objectifs de consommation d'espace maximale (98,5 ha), de densité et de modalité de réalisation des extensions urbaines, - encourage la réalisation du développement économique dans des conditions organisées (schéma des parcs d'activités à l'échelle Pays, favorisation de l'emploi au sein du tissu urbain, valorisation des friches industrielles, développement de parcs artisanaux de proximité et villages artisanaux, développement économique lié aux besoins des entreprises existantes notamment au sein des parcs de Bohain-en-Vermandois et de Fresnoy-le-Grand, articulation du tourisme avec la valorisation des espaces, maintien des activités agricoles, ...). - fixe des objectifs de développement commercial propices à répondre à la stratégie de dynamisation des espaces de vie en s'appuyant sur les polarités structurantes.. - prévoit les modalités de suivi de la consommation d'espace associée au développement économique et résidentiel.

L'organisation de l'espace	<p>Le P.A.D.D.</p> <p>L'organisation de l'espace au sein du P.A.D.D. découle de principes liés aux évolutions des espaces naturels, agricoles et urbanisés, que le SCOT vise à articuler dans une démarche qui repose sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation paysagère et écologique des espaces naturels, en mettant notamment en œuvre une trame verte et bleue et en fixant des objectifs de mise en valeur des paysages, - la maîtrise du développement démographique et résidentiel du point de vue qualitatif et quantitatif, afin d'assurer le maintien des espaces nécessaires à la pérennisation des activités agricoles, - la recherche de qualité urbaine, dans les espaces à vocation résidentielle comme dans les espaces à vocation économique.
	<p>Le D.O.O.</p> <p>Le D.O.O. apporte une réponse opérationnelle à cette logique, au sein de sa première partie (qualité) et de sa deuxième partie (objectifs de développement de l'urbanisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des espaces naturels, du point de vue paysager et du point de vue écologique, passe par la mise en œuvre d'une trame verte et bleue dont les différents espaces relèvent de niveaux de protection différenciés, et par des orientations paysagères visant spécifiquement les points de vues remarquables et les lisières urbaines, ... - la maîtrise de l'urbanisation est assurée par un objectif de production d'un quart des logements nouveaux dans le tissu existant, associés à des objectifs de densité urbaine synonymes de qualité urbaine et d'économie d'espace (entre 12 et 15 logements par ha en moyenne). Celle-ci sera favorisée dans ou à proximité des espaces urbains existants. - la recherche de qualité urbaine est favorisée par un ensemble de mesures visant le renouvellement des formes bâties, dans une harmonie d'ensemble à l'échelle des communes, tout en valorisant le cas échéant les formes urbaines traditionnelles.

L'équilibre du territoire	Le P.A.D.D.
	<p>Dans le cadre d'une qualité de vie réel support du développement, le P.A.D.D. envisage un renforcement des coopérations autour des équipements et services sur le territoire. Se portant en faveur d'un mode de vie qualitatif, il souhaite renforcer la mixité des lieux de vie, et y développer les services à la personne.</p> <p>Il fixe aussi l'objectif stratégique d'aboutir à une desserte équilibrée du territoire, comprenant le développement des transports collectifs s'articulant autour des pôles de rabattement (pôles-gare de Saint-Quentin et de Bohain-en-Vermandois), mais aussi, à l'échelle du Pays du Vermandois, l'amélioration de l'accessibilité globale du territoire, enjeu essentiel pour son équilibre et pour son développement.</p> <p>Enfin, il affirme comme levier d'action l'objectif de diversifier le parc résidentiel afin notamment de développer la mixité sociale, au travers des logements sociaux, en accession, mais également du locatif libre et des logements pour des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées...</p>
	Le D.O.O.
	<p>Le D.O.O. répond à ces objectifs en termes de services, équipements et d'équilibre social du logement, à l'échelle de chaque espace de vie, et à l'échelle du Pays du Vermandois tout entier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - il prévoit les possibilités de répondre aux besoins des populations futures, en termes de commerces et de services, qui auront vocation à se développer de façon complémentaire entre les bourgs et les pôles stratégiques, afin de développer une offre de proximité tenant compte des projets des territoires voisins, et notamment de l'agglomération de Saint-Quentin, - il vise l'amélioration des réseaux de transport comme enjeu essentiel pour son développement, ciblant la requalification des axes prioritaires (cf. PADD), le déploiement de solutions de TAD (transport à la demande), et le maillage du territoire par les modes doux, - il vise l'atteinte d'une offre résidentielle favorable à la diversité et à la mixité sociale, par ses orientations concernant les typologies et tailles de logements, et les superficies des parcelles. Cette action s'inscrit dans une recherche d'équilibre, en favorisant les typologies groupées ou collectives au plus près des centres.

Point d'attention :

Le développement démographique, résidentiel et l'équilibre territorial dans le D.O.O.

Les objectifs démographiques se doublent de deux éléments résidentiels essentiels à la planification à long terme :

- L'évolution de la taille des ménages, actuellement de 2,51 personnes par logement à l'échelle du Vermandois, et que le SCOT envisage à 2030 à 2,35, cette limitation relative du desserrement étant liée à la volonté d'accueillir une population plus nombreuse et plus active, et donc davantage de ménages avec enfants ;
- L'évolution du nombre de logements vacants, actuellement de 969 au dernier recensement (soit 7 % du parc, contre 6,4 % en 1999), pour lesquels le SCOT prévoit un effort significatif de résorption de la vacance.

Afin de disposer d'une offre en adéquation avec les prévisions démographiques, le SCOT ne se base pas uniquement sur la construction neuve dans ses objectifs de logements mais également sur la rénovation du bâti.

Ainsi l'objectif du SCOT, sur toute la période jusqu'à 2030, est de réhabiliter et de remettre sur le marché de l'accession ou du locatif, une moyenne de 20 logements par an.

Cet objectif correspond à une diminution importante du taux de vacance actuel ; il s'agit d'un objectif ambitieux qui montre la volonté des collectivités, dans le cadre du PIG départemental, malgré l'incertitude actuelle sur les décisions nationales concernant les formes et le financement des opérations futures de renouvellement urbain.

Le SCOT fixe un objectif de 1 500 logements neufs sur la période 2012-2030, soit une moyenne de 90 par an.

La liberté de choix	Le P.A.D.D.
	<p>Le projet porté par le P.A.D.D. souhaite donner davantage de liberté de choix aux habitants du Pays du Vermandois en recherchant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diversification et la rénovation du parc résidentiel, en tant que participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité,, - une plus grande diversité sur le marché de l'emploi, à travers la diversification de l'économie - une diffusion des services et aménités (transports notamment) sur l'ensemble du Pays, et une amélioration des conditions de transports sur le territoire, par la requalification des axes principaux, l'émergence d'un axe est-ouest, et le développement de solutions nouvelles (transport à la demande...).
	Le D.O.O.
	<p>Le D.O.O. s'applique à organiser la mise en œuvre de moyens cohérents en faveur d'une plus grande liberté de choix autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une offre résidentielle répondant à la diversité des besoins envisagés : typologie et taille, statut, afin de permettre notamment l'accueil d'actifs et d'étudiants, d'assurer des conditions adaptées aux personnes âgées. Il s'agira notamment de varier les tailles de logements et leurs typologies, en privilégiant l'habitat groupé et collectif au plus près des centres, et accroître les possibilités d'accession, de locatif privé et de logements à prix maîtrisés. - de possibilités d'emploi plus diversifiées, puisqu'il organise les conditions du maintien de la diversité du tissu économique au sein du SCOT (cf. thématique précédente) - d'une organisation améliorée des transports, à l'échelle Pays et en particulier à l'échelle du SCOT, reprenant les priorités dégagées par le P.A.D.D. (2ème partie du D.O.O.), et donnant les moyens de développer un maillage de modes doux, et une accessibilité numérique renforcée.

L'économie des flux	Le P.A.D.D.
	<p>L'objectif du territoire est de développer une attractivité économique ciblée, donc une « montée en gamme » de l'emploi local, tout en maintenant l'activité agricole. Le P.A.D.D. fixe l'objectif d'organiser les conditions de regain d'attractivité, en passant par l'aménagement des parcs d'activités (qualité, reconversion des friches, rénovations, évolution vers d'autres activités, ...), et en dynamisant les commerces de centre-bourgs.</p> <p>Ces conditions seront favorables à la croissance économique et à sa diversification s'appuyant sur des filières porteuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), déjà présentes dans le territoire ; - Le secteur de l'image et son ; - Les métiers de l'environnement ; - Les activités tertiaires ; - Le tourisme. <p>En cohérence avec cette vision Pays, le Pays du Vermandois vise le maintien des activités existants sur son territoire et le développement de trois secteurs prioritaires: les activités de services aux entreprises industrielles (pour développer un réseau favorisant le maintien sur place des activités), les activités artisanales, et les activités agricoles et agro-alimentaires; tout en prévoyant les conditions de développement du tourisme (tourisme vert, tourisme fluvial, ...). Il dégage la nécessité de prévoir plusieurs types de parcs (de type "artisanal", et de type plus "classique", en direction de l'industrie et du gros artisanat), en limitant le nombre de zones de taille importante.</p>
	Le D.O.O.
	<p>Le D.O.O. du SCOT précise au sein de sa deuxième partie les moyens que le territoire se donne pour créer les conditions du maintien de l'ensemble des activités qui porteront le rebond et la croissance de demain. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité des parcs d'activités, en donnant la priorité à la reconquête des friches industrielles et dents creuses afin de maîtriser la consommation d'espaces agricoles, et en les valorisant à travers l'aménagement et les équipements (THD, ...). - Favoriser notamment le développement de parcs d'activités de proximité et de villages artisanaux, pour les activités de services, artisanales, industrielles en lien avec les principaux pôles du territoire et les activités existantes, parallèlement au développement économique endogène essentiellement porté par les parcs d'activités de Bohain-en-Vermandois et de Fresnoy-le-Grand, - Développer une offre commerciale complémentaire entre les bourgs et les villages d'une part, et les secteurs commerciaux des pôles d'autre part, - Contribuer au développement du tourisme (identification de secteurs particulièrement attractifs sur le Pays du Vermandois, où les équipements, circulations douces seront développés, et les sites et monuments particulièrement valorisés), - Favoriser le développement d'une armature économique cohérente répartie au niveau des centre-bourgs pour les activités participant de la dynamisation de ces espaces, des pôles économiques (Bohain-en-Vermandois), et des zones artisanales (Flavy, Jussy, Saint-Simon), - Favoriser le maintien et l'évolution de l'activité agricole, en préservant des terres fonctionnelles.

Point d'attention :
La qualité urbaine au sein du D.O.O., pour un mode de développement fondé sur la qualité du cadre de vie, et pour une plus grande liberté de choix.

Dans ses objectifs de logements, le SCOT ne se base pas que sur la construction neuve mais également sur la **rénovation du bâti**, susceptible de remettre sur la marché de l'acquisition ou de la location des logements aujourd'hui vacants.

La priorité, dans ce domaine, est dans la **lutte contre l'insalubrité**, qui inclut la précarité énergétique, et la vacance résidentielle.

Cette orientation du D.O.O. se décline en plusieurs formes d'actions :

- Des actions ayant comme objectif de développer la qualité urbaine des communes ;
- Des actions visant à faciliter la rénovation / requalification du parc privé à destination des propriétaires-occupants ou des locataires.

Par ailleurs, la création de logements devra **faciliter le parcours résidentiel des habitants actuels et futurs**, et tiendra compte de la proximité des aménités et services, ainsi que de la constitution des tissus urbains dans sa programmation de différentes typologies et différents statuts de logements.

Le P.A.D.D.

En tant que contribuant à l'atteinte d'un meilleur cadre de vie, la gestion des risques est pleinement intégrée à la stratégie du P.A.D.D. Elle se porte sur les risques naturels, avec leur prise en compte dans l'aménagement et la mise en œuvre d'actions préventives, et la prise en compte des risques technologiques.

Le projet intègre et anticipe de plus les risques inhérents au développement, en prévoyant les conditions du maintien d'une trame naturelle, paysagère et écologique fonctionnelle, et en se projetant vers un développement sobre en consommation de ressources (espace, énergie, eau).

Le D.O.O.

Le D.O.O. prévoit les conditions d'encadrement et d'accompagnement du développement économique et démographique dans sa troisième partie, entièrement dédiée à la gestion des ressources. Celle-ci précise la manière dont le développement devra intégrer :

- une **prise en compte systématique des risques** technologiques et naturels, et notamment des coulées de boues et inondations, grâce notamment à des actions de prévention (maintien des haies, gestion des ruissellements, ...) et au respect des Plans de Prévention existant,
- une **maîtrise des consommations énergétiques et rejets atmosphériques**, dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique de l'habitat, d'orientations favorables au développement des énergies locales renouvelables (bois, biomasse, grand éolien, solaire), et du développement des liaisons douces.
- une **gestion raisonnée de la ressource en eau** (protection des périmètres de captage, économies d'eau, amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement).

Le P.A.D.D.

La stratégie du P.A.D.D. repose entièrement sur la qualité du cadre de vie, qu'il s'agisse de l'échelle Pays ou de l'échelle du SCOT du Pays du Vermandois : c'est à la fois la qualité urbaine, la qualité paysagère, et la qualité environnementale qui doivent concourir à fonder un socle sur lequel pourra s'appuyer la croissance économique sur le long terme.

- La qualité urbaine repose sur l'aménagement des secteurs à vocation économique, mais aussi la dynamisation des centres-bourgs, et s'associe à une qualité renforcée de l'habitat (qualité architecturale, rénovation et réhabilitation du bâti).
- La qualité paysagère est affirmée à travers le traitement des lisières urbaines, l'aménagement des entrées de villages, la protection des motifs naturels structurants, et la valorisation des points de vue remarquables.
- La qualité environnementale se fonde sur le respect du cycle de l'eau et de sa qualité (gestion des systèmes d'assainissement, protection des captages), la maîtrise de l'énergie (et le développement de l'éolien), la gestion des déchets, des risques (coulées de boues, inondations, risques technologiques ponctuels) et l'affirmation d'une trame verte et bleue, à articuler avec le développement d'un tourisme vert.

Le D.O.O.

La première partie du D.O.O. reprend cet axe stratégique fondamental en lui faisant correspondre des moyens opérationnels :

- il **organise une trame fonctionnelle qui soutient la biodiversité**, signifiant des espaces naturels dont la vocation sera préservée (pôles de biodiversité, notamment au niveau de la vallée de l'Omignon, des espaces forestiers, et de certaines zones humides), et des continuités écologiques qui seront maintenues, renforcées ou recréées (dans une logique de connexion avec les territoires voisins).
- il **déclina des actions de préservation des paysages** : coupures paysagères, accompagnement des paysages de production agricole et du paysage de grande culture du Vermandois et des marches de Marlois, et protection de leurs motifs végétaux constitutifs, valorisation du paysage bâti et de sa dimension patrimonial, protection des paysages de franges et de limites..
- il **fixe des principes de qualité urbaine**, qui reposent sur le respect des identités locales, sur l'insertion dans le paysage des espaces urbains à vocation résidentielle ou d'activités économiques.

Point d'attention :

De la trame verte et bleue stratégique du P.A.D.D. à la trame écologique du D.O.O.

Au sein de sa trame verte et bleue, le P.A.D.D. reconnaît des espaces aux fonctions essentielles et à forte sensibilité (forêts, vallée de l'Omignon, ...), ainsi que des zones où les enjeux liés à l'eau et à la qualité des milieux aquatiques sont prégnants (zones humides, cours d'eau, captages d'eau, assainissements et pollutions urbaines, ...).

Le D.O.O. apporte une protection forte à ces espaces, et permet le maintien des continuités écologiques d'importance à l'échelle du territoire et essentielles au bon fonctionnement de ces « pôles » de biodiversité : il s'agit de continuités « vertes » (boisements, haies, espaces agri-naturels, ...) et de continuités « bleues » (cours d'eau).

L'ensemble de ses actions, en matière de protection de la ressource en eau et de bonne gestion de la ressource en tenant compte du fonctionnement du cycle de l'eau participent à la trame bleue.

Les PLU auront pour rôle de préciser à leur échelle les pôles de biodiversité et les continuités écologiques, dans le cadre d'une gestion dynamique et vivante, à l'image du tissu écologique fonctionnel : ceux-ci pourront identifier des continuités supplémentaires, dans le cadre par exemple du futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

RAPPORT DE PRESENTATION (pièce 1)

Pièce 1/0b :

ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse de la consommation d'espace dans les dix années précédant l'approbation du SCOT

L'analyse de la consommation d'espace passée du Vermandois est obtenue à partir du mode d'occupation des sols (MOS), qui est une base de données produite par photo-interprétation d'images satellites, ici prises en 2004 et 2010 (source : GéoPicardie), complétée par l'analyse sur Orthophotoplan à 2014.

La surface minimale d'identification est de 0,25 ha pour les surfaces artificialisées et 0,50 ha pour le reste.

La nomenclature utilisée pour cette base de données est basée sur celle de Corine Land Cover.

Les chiffres de la consommation d'espace sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Il est à noter que, pendant cette période 2004/2014, les zones industrielles et commer-

Unité : hectares	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Surfaces en eau	Total
2004	2 609	39 677	2 631	236	45 153
	5,78%	87,87%	5,83%	0,52%	100,00%
2014	2 763	39 548	2 605	237	45 153
	6,12%	87,59%	5,77%	0,53%	100,00%
2004/2014	154	-129	-26	1	
par an	15	-13	-3	0	

Source : GéoPicardie – 2016

- **Les espaces artificialisés ont progressé de 154 ha entre 2004 et 2014 (0,34% du territoire, de 45 113 ha), soit 15 ha par an en moyenne ;**
- **Les espaces agricoles ont diminué de 129 hectares, soit 13 hectares par an en moyenne**
- **Les espaces forestiers et milieux semi-naturels ont diminué de 26 hectares ;**
- **Les espaces en eau ont diminué de 1 hectare pendant cette période.**

ciales ont accru leur surface de 23,6 hectares, ce qui représente 15 % de la consommation d'espace de la période.

Ces 154 hectares d'artificialisation (gagés par une diminution équivalente d'espaces agricoles, forestiers et en eau) représentent la consommation d'espace des dix dernières années à l'échelle du périmètre du SCOT du Pays du vermandois.

Ces chiffres sont extraits du bilan de nombreuses mutations d'espaces, qui figurent au tableau de la page suivante.

Grande catégorie	Catégorie																		Bilan : surface gagnée ou perdue (hectares)	Bilan : surface gagnée ou perdue (hectares) par grande catégorie				
		TISSU URBAIN CONTINU	TISSU URBAIN DISCONTINU	ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	RESEAU ROUTIER ET FERROVIAIRE ET ESPACES ASSOCIES	EXTRACTION DE MATERIAUX	DECHARGES	CHANTIERS	ESPACES VERTS URBAINS	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	TERRES ARABLES HORS PERIMETRE D'IRRIGATION	VERGERS ET PETITS FRUITS	PRAIRIES	FORETS DE FEUILLUS	FORETS DE CONIFERES	PELOUSES ET PATRURAGES NATURELS	LANDES ET BROUSSAILLES	FORETS ET VEGETATION ARBUSTIVE EN MUTATION			MARAI INTERIEURS	COURS ET VOIES D'EAU	PLANS D'EAU	
Territoires artificialisés	TISSU URBAIN CONTINU		0,8					0,9			5,0		1,0					3,8				11,5	154,0	
	TISSU URBAIN DISCONTINU	-0,8		0,3				4,8			24,1		22,6	0,7			1,2	5,1				58,0		
	ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES		-0,3					2,0			18,5		2,5			-1,0	1,9					23,6		
	RESEAU ROUTIER ET FERROVIAIRE ET ESPACES ASSOCIES										28,0													28,0
	EXTRACTION DE MATERIAUX						-0,4				3,2		2,5				-3,4	-4,8						-2,9
	DECHARGES					0,4		3,0			5,8		3,0	-0,4				6,1						17,9
	CHANTIERS	-0,9	-4,8	-2,0			-3,0		-2,0	-1,0	22,1		1,9	-2,6			-0,6	-3,4						3,7
	ESPACES VERTS URBAINS							2,0			0,6			1,3										3,9
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS								1,0		4,6		3,3					1,4					10,3		
Territoires agricoles	TERRES ARABLES HORS PERIMETRE D'IRRIGATION	-5,0	-24,1	-18,5	-28,0	-3,2	-5,8	-22,1	-0,6	-4,6		3,0	262,3	-21,4		2,1	50,1					184,2	-129,1	
	VERGERS ET PETITS FRUITS										-3,0			-0,8										-3,8
	PRAIRIES	-1,0	-22,6	-2,5		-2,5	-3,0	-1,9		-3,3	-262,3			-10,9			-0,2	2,2	0,4		-1,9			-309,5
Forêts et milieux semi-naturels	FORETS DE FEUILLUS		-0,7				0,4	2,6	-1,3		21,4	0,8	10,9		-1,8	1,0	15,6	8,4	1,3		-0,9	57,7	-26,0	
	FORETS DE CONIFERES													1,8										1,8
	PELOUSES ET PATRURAGES NATURELS													-1,0			-0,8	-5,8						-7,6
	LANDES ET BROUSSAILLES		-1,2	1,0		3,4		0,6			-2,1	0,2	-15,6		0,8									-12,9
	FORETS ET VEGETATION ARBUSTIVE EN MUTATION	-3,8	-5,1	-1,9		4,8	-6,1	3,4		-1,4	-50,1	-2,2	-8,4		5,8									-65,0
Surfaces en eau	MARAI INTERIEURS												-0,4	-1,3							0,9		-0,8	1,1
	COURS ET VOIES D'EAU																						0,0	
	PLANS D'EAU												1,9	0,9						-0,9			1,9	

Bilan des mutations des différentes catégories d'espaces du Pays du Vermandois de 2004 à 2014

Source : GéoPicardie 2016

Justification de la consommation d'espace prévue dans le SCOT

Pour le résidentiel

Le DOO prévoit que les besoins de création résidentielle conduisent à affecter 98,5 hectares à la construction de logements en extension urbaine à 2030, compte-tenu qu'une partie de ce besoin est à trouver dans le tissu urbain existant (cf. supra – explication des choix).

Le total des nouvelles urbanisations ne pourra dépasser ce chiffre. Les nouvelles urbanisations seront imputées à l'enveloppe de consommation maximale de 98,5 ha.

Afin de renforcer la maîtrise de l'efficacité foncière, le DOO fixe également une densité globale à atteindre, dans le temps et résultant de plusieurs opérations, de 12 à 15 logements à l'hectare.

Pour l'activité économique et commerciale

Le DOO prévoit l'affectation de 40 ha. Les règles de suivi sont les mêmes que pour le résidentiel.

D'autre part, le SCOT favorise la création d'emplois dans le tissu urbain

Conclusion

La consommation d'espace (hors espaces déjà urbanisés) prévue pour le SCOT du Pays du Vermandois est donc de 98,5 + 40 = 138,5 Ha. à 2030, soit une moyenne de 9 Ha. par an. 71% est dédiée au résidentiel et 29 % aux activités économiques.

Ce chiffre doit être rapproché de la consommation annuelle passée, soit environ 15 Ha par an, et de la séparation entre résidentiel et activités économiques (les zones économiques comptant pour 15 % de la consommation d'espace).

La consommation d'espace sera donc réduite.

Il y a lieu de constater que la consommation d'espace envisagée par le

SCOT pour l'avenir concerne un nombre plus élevé de logements, de l'ordre de 93 par an en moyenne, contre 66 par an moyenne dans les dix dernières années (le recensement de l'INSEE pour 2012 note que la communauté de communes comptait 13 131 logements en 1999 et 14 073 en 2012, + 1 042 en treize années, soit une moyenne de 80 par an).

L'intensité du développement résidentiel sera donc plus grande dans la période future.

Il en va de même de l'activité économique et commerciale, qui avait connu une baisse de 1999 à 2012 (- 754 emplois). Le SCOT est fondé sur la perspective d'un accroissement de l'ordre de 600 emplois à 2030, sans commune mesure avec la baisse constatée dans la période antérieure.

La consommation unitaire par nouveau logement et par nouvel emploi est donc bien inférieure à celle de la période passée, justifiant ainsi les objectifs de diminution de la consommation d'espace déterminés par la Loi portant engagement national pour l'environnement et repris par le SCOT.